UDES

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Rapports requis en vertu de l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire – 2020-2021

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Personne-ressource :

Monsieur Jacques Viens
Directeur de cabinet et vice-recteur adjoint
Cabinet du recteur

Téléphone : 819-821-8280
Courriel : jacques.viens@USherbrooke.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Rectorat
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 22 octobre 2021

Madame Paméla Garcia Cournoyer
Direction des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 11e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapports concernant l'année financière 2020-2021

Madame la directrice,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2020-2021 suivants :

- les états financiers ;
- l'état du traitement des membres du personnel de direction;
- le rapport sur la performance comportant notamment;
    - le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire;
    - la durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire;
    - les mesures prises pour l'encadrement des étudiants;
    - les programmes d'activités de recherche;
    - ainsi que plusieurs redditions de compte prévues par les règles budgétaires et mentionnées dans la lettre de la sous-ministre adjointe du 22 juillet;
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant les directives reçues, 12 exemplaires papier des documents mentionnés ci-dessus sont joints à la présente, de même qu'une copie en format PDF sur clé USB. Une seconde clé USB présente une copie des tableaux de l'état du traitement du personnel de direction en format Excel ainsi que les documents complémentaires pertinents.

Confiant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes salutations distinguées.

Le recteur,

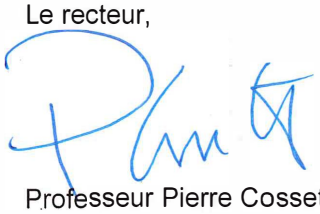

Professeur Pierre Cossette, M.D., M.Sc., FRCPC

Documents joints

TABLE DES MATIÈRES

1. **États financiers 2020-2021**

2. **État du traitement 2020-2021**

3. **Rapport sur la performance 2020-2021**

4. **Rapport sur les perspectives de développement**

1. États financier 2020-2021

Université de Sherbrooke

Système d'information financière des universités

2020-2021

Responsable des ressources financières

25 oct 2021

Date

Enseignement supérieur
Québec

Université de Sherbrooke
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 avril 2021

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	0	0	0	0	0		$	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	35 045 892	- - -	- - -	- - -	- - -		**35 045 892**	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	2 414 829	- - -	- - -	- - -	- - -		**2 414 829**	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	11 138 920	115 397 985	7 087 792	0	0		**133 624 698**	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	66 631	0	0	0	0		**66 631**	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	(0)	103 751 844	0	0	0	(103 751 844)	$	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	8 240 920	25 458	0	0	0		**8 266 378**	10
11	Stocks (075)	s/o	695 572	0	- - -	0	0		**695 572**	11
	Total de l'actif court terme		**57 6 02766**	**219 175 287**	**7 087 792**	**S**	**S**	**(103 751 844)**	**180 114 001**	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	256 920	0	0	0	0		**256 920**	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	58 966 843	0	0		**58 966 843**	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	0	$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 111 710	0	699 391	0	0		**1 811 101**	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		**0**	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	721 042 610	- - -	- - -		**721 042 610**	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	67 866 671	0	0	0	0		**67 866 671**	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		$	21
22	**TOTAL DE L'ACTIF**		**126 838 066 $**	**219 175 287 $**	**787 796 637 $**	**- $**	**- $**	**(103 751 844) $**	**1 030 058 146 $**	**22**

Université de Sherbrooke
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 avril 2021

	PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	3 382 588	0	3 674 069	0	0		7 056 657	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	14 829	0	0	0	0		14 829	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	93 722	0	0		93 722	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	- - -	- - -	- - -	- - -		$	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	25 959 562	0	- - -	0	0		25 959 562	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	- - -	0	0		$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	26 415 745	12 280	2 597 601	0	0		29 025 626	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	6 241 244	0	- - -	- - -	0		6 241 244	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0		$	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	97 500	0	40 020 619	0	0		40 118 119	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	47 975 727	0	55 776 117	0	0	(103 751 844)	$	33
	Total du passif à court terme		110 087 195	12 280	102 162 127	$	$	(103 751 844)	108 509 758	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0		$	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	1 223 579	0	412 679 502	0	0		413 903 081	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	219 163 006	213 012 797	- - -	- - -		432 175 803	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		$	39
40	**TOTAL DU PASSIF**		111 310 774 $	219 175 287 $	727 854 425 $	- $	- $	(103 751 844) $	954 588 642 $	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	44 017 260	0	0	0	0		44 017 260	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	0		$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(28 489 968)	- - -	- - -	- - -	- - -		(28 489 968)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	59 942 212	- - -	- - -		59 942 212	46
47	**TOTAL DES SOLDES DE FONDS**		15 527 292 $	- $	59 942 212 $	- $	- $	- $	75 469 503 $	47
48	**TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS**		126 838 066 $	219 175 287 $	787 796 637 $	- $	- $	(103 751 844) $	1 030 058 146 $	48

Université de Sherbrooke
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	49 093 000	---	---	---	---		49 093 000	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	2 297 857	---	---	---	---		2 297 857	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	741 575	---	---	---	---		741 575	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	229 786	---	---	---	---		229 786	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	2 946 407	---	---	---	---		2 946 407	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	1 871 066	---	---	---	---		1 871 066	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	4 694 110	---	---	---	---		4 694 110	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	18 417 692	---	---	---	---		18 417 692	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	411 021	0	---	0	0		411 021	9
10	**TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS**		80 702 513	$	$	$	$	$	80 702 513	10
11	Subventions du Ministère (515)	~~Annexe 5~~	302 461 864	15 352 498	0	---	---		317 814 361	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	2 834 609	27 705 603	8 592 165	0	0		39 132 377	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	8 551 686	56 235 110	0	0	0		64 786 796	13
14	Autres produits et autres nides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	5 457 739	13 001 651	0	0	0		18 459 391	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---		$	15
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	15 620 561	---	---		15 620 561	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	227 140	---	---		227 140	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	286 081	---	---		286 081	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	25 464 534	---	---		25 464 534	19
20	**TOTAL DES SUBVENTIONS**		319 305 898	112 294 862	50 190 481	$	$	$	481 791 241	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	413 191	0	0	0	0		413 191	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		$	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		$	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	16 560	5 377 173	0	0	0		5 393 733	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	651 647	75 628 233	0	0	0		76 279 880	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		$	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---		$	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	7 185 115	---	---	---	---		7 185 115	28
29	Ventes externes (460)	s/o	25 325 498	8 260	0	---	0		25 333 757	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	6 679 534	0	0	0	0		6 679 534	30
31	**TOTAL DES PRODUITS AUTRES**		40 271 544	81 013 665	$	$	$	$	121 285 209	31
32	**TOTAL DES PRODUITS**		440 279 956 $	193 308 527 $	50 190 481 $	- $	- $	- $	683 778 963 $	32

Université de Sherbrooke
Etat des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	23 461 740	1 153 602	---	---	---		24 615 342	2
3	Gérance	s/o	1 722 896	0	---	---	---		1 722 896	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	102 103 722	48 372 260	---	---	---		150 475 981	4
5	Chargés de cours	s/o	39 414 865	737 795	---	---	---		40 152 660	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 780 809	23 963 853	---	---	---		30 744 663	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 688 042	10 274 684	---	---	0		13 962 727	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	49 621 635	5 024 068	---	---	0		54 645 703	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	20 686 310	3 457 921	---	---	0		24 144 231	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	23 397 475	918 173	---	---	---		24 315 648	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	8 459 122	145 176	---	---	---		8 604 298	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	54 694 239	18 989 243	---	---	0		73 683 483	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	809 648	0	---	---	0		809 648	13
14	**TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX**		334 840 503	113 036 775	$	$	$	$	447 877 278	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	988 300	---	---	---	---		988 300	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	104 344	5 578	---	---	0		109 922	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	308 516	7 763 354	---	---	0		8 071 870	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	531 513	108 974	---	---	0		640 487	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	2 892 189	856 182	---	---	0		3 748 371	19
20	Bourses (735)	s/o	3 369 892	27 887 190	---	---	0		31 257 082	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	14 118 940	13 640 725	0	0	0		27 759 666	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	9 477 028	11 486 360	---	---	0		20 963 388	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	210 231	0	---	---	0		210 231	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	25 111 368	8 730 414	0	---	0		33 841 782	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	5 777 362	220 531	---	---	0		5 997 893	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	9 035 033	443 958	0	---	0		9 478 991	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	3 517 035	359 511	---	---	0		3 876 546	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	576 025	131 590	---	---	0		707 615	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	7 185 115	---	---	---		7 185 115	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	2 220 896	1 357 537	804 022	---	0		4 382 455	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	512 971	---	---		512 971	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	558 186	0	14 981 526	0	0		15 539 712	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---		$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	53 631 248	---	---		53 631 248	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	0	---	---		$	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	2 796 838	94 734	0	0	0		2 891 572	38
39	**TOTAL DES AUTRES CHARGES**		81 593 699	80 271 752	69 929 766	$	$	$	231 795 217	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(3 784 972)	0	---	---	0		(3 784 972)	40
41	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	s/o	3 784 972	0	0	0	0		3 784 972	41
42	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0		$	42
43	**TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES**		81 593 699	80 271 752	69 929 766	$	$	$	231 795 217	43
44	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		$	44
45	**TOTAL DES CHARGES**		416 434 201 $	193 308 527 $	69 929 766 $	- $	- $	- $	679 672 495 $	45
46	**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**		23 845 754 $	- $	(19 739 286) $	- $	- $	- $	4 106 469 $	46

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE**		-166 920 375	0	55 026 159				**(111 894 216)**	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	0	0	0		$	2
3	**Solde de fonds redressé**		**(166 920 375)**	**$**	**55 026 159**	**$**	**$**	**$**	**(111 894 216)**	**3**
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	440 279 956	193 308 527	50 190 481	0	0	0	**683 778 963**	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	416 434 201	193 308 527	69 929 766	0	0	0	**679 672 495**	5
6	**Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges**		**23 845 754**	**$**	**(19 739 286)**	**$**	**$**	**$**	**4 106 469**	**6**
7	Réévaluation autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	s/o	183 205 700	---	---	---	---		**183 205 700**	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o							$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o			51 550				**51 550**	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	24 603 788	0	0		**24 603 788**	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	24 603 788	0	0	0	0		**24 603 788**	11
12	**Sous-total**		**182 447 666**	**$**	**4 916 052**	**$**	**$**	**$**	**187 363 719**	**12**
13	**SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE**		**15 527 291 $**	**- $**	**59 942 212 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**75 469 503 $**	**13**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 1

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	49 093 000	---	0	---	0	---	---		49093 000	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiantsréglementés (402)	---	---	2 297857	---	---	---	---		2 297 857	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	741 575	---	---	---	---		741 575	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfa	---	---	229786	---	---	---	---		229786	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	0	---	2 946 407	---	0	---	---		2 946 407	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	1 459614	---	411 452	---	0	---	---		1 871 066	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	32 182	---	0	---	4 661 929	---	---		4 694 110	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	3 317 904	0	8 840 778	0	0	6 259 010	0		18 417692	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	229 709	28 884	142530	0	1 290	2 138	6 470		411 021	9
10	**Total des produits provenant des étudiants**	**54 132 408**	**28 884**	**15 610 384**	**$**	**4 663 219**	**6 261 148**	**6 470**	**$**	**80 702 513**	**10**
11	Subventions du Ministère (515)	0	0	302 461 864	---	0	0	---		302 461 864	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	647 463	0	75 497	358	0	2 046 636	64 656		2 834 609	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	36 680	0	8 170 201	1 431	0	84 750	258 624		8 551 686	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	5 337 107	0	86 939	0	0	33693	0		5 457 739	14
15	**Total des subventions**	**6 021 250**	**$**	**310 794 500**	**1 789**	**$**	**2 165 079**	**323 280**	**$**	**319 305 898**	**15**
16	Intérêts et dividendes (435)	---	---	384 042	---	0	0	29 149		413 191	16
17	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---		$	17
18	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	0	0	0		$	18
19	Produits provenant dune fondation (446)	0	0	0	0	0	16 560	0		16 560	19
20	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	591 810	0	2 927	0	9 473	47 437	0		651 647	20
21	Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---		$	21
22	Recouvrement des coûts indirects (465)	7 962	0	7 177 153	---	0	0	0		7 185 115	22
23	Ventes externes (460)	4 227 863	678 999	1 895 211	625 120	232 206	1 181 904	16 484 195		25 325 498	23
24	Autres produits (466, 470)	1 412 248	92 053	3 669 817	171 010	13 471	124 522	1 196 412		6 679 534	24
25	**Total des produits autres**	**6 239 883**	**771 052**	**13 129 150**	**796 130**	**255 151**	**1 370 422**	**17 709 756**	**$**	**40 271 544**	**25**
26	**TOTAL DES PRODUITS**	**66 393 541 $**	**799 936 $**	**339 534 034 $**	**797 919 $**	**4 918 370 $**	**9 796 650 $**	**18 039 506 $**	**- $**	**440 279 956 $**	**26**

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 2

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	**Masses salariales**										1
2	Direction	11 765508	2 087 505	7 120 955	1 105887	172 529	944 178	265179		23 461 740	2
3	Gérance	87 181	93 283	(21)	1 083 830	0	234 056	224 568		1 722 896	3
4	Enseignants chercheurs	101780 910	0	240 485	0	81 327	1 000	0		102 103 722	4
5	Chargés de cours	39387 103	0	11 253	0	16509	0	0		39 414 865	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	6 167 057	0	35 104	0	578227	421	0		6 780 809	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	2 984 819	124 277	286 402	28 368	19288	233 969	10919		3 688 042	7
8	Personnel professionnel non enseignant	26 065 302	6 016543	12 204 498	1 048 818	791 200	3 200 744	264 529		49 621 635	8
9	Personnel de soutien technique	8 241 579	6 587 822	2 424 098	2 368 756	218839	510 619	334 596		20 686 310	9
10	Personnel de soutien de bureau	13 974282	1 363 280	5 433 537	381118	731 620	1 325 892	187 746		23 397 475	10
11	Personnel de métier et ouvrier	967699	133 464	26759	4 929224	0	972 158	1 429 818		8 459 122	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	39 122 978	3 675286	6 966 726	2 730 886	455 186	1 518293	224883		54 694 239	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	379 165	209622	165428	12847	41 602	416	568		809 648	13
14	**Total des masses salariales et des avantages sociaux**	**250 923 582**	**20 321 082**	**34 915 224**	**13 689 735**	**3 106 327**	**8 941 747**	**2 942 806**	**$**	**334 840 503**	**14**
15	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	988 300	988 300	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	104 344	0	0	0	0	0	0		104 344	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	302 466	1 741	3 097	0	0	1 066	146		308 516	17
18	Formation et perfectionnement (710)	169 102	173 061	138 354	214	13 540	37 242	0		531513	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	734 442	15 683	98 563	19 682	53 251	1 831 166	139402		2 892 189	19
20	Bourses (735)	3 021 333	0	309 250	0	0	14 709	24 600		3 369 892	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	5 022 017	240 476	1 467 834	20 306	39 790	239 892	7 088 626		14 118 940	21
22	Fournitures et matériel (745)	3 344 821	2 833 191	769 344	1 956 392	98 770	395 825	78 685		9 477 028	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	158 048	1 611	0	204	23 675	25 638	1 056		210 231	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	8 638 252	2 178 427	4 106 688	6 835 646	707 230	1 377 457	1 267 668		25 111368	24
25	Volumes et périodiques (750)	169 307	5 458 341	4 638	1 861	141 946	1 270	0		5 777 362	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	546 561	9 626	26 397	8 089 163	0	127 118	236 168		9 035033	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	32 648	15 911	82 801	3 344 219	16 531	24 926	0		3 517035	27
28	Location-exploitation (830)	217 382	63 087	108 210	161 626	1 745	11 955	12 021		576 025	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	992 136	683 749	92 324	225 141	44 862	130931	51 753		2 220896	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	10 218	8 057	314 410	510	117 043	46971	60 977		558186	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		$	33
34	Autres charges (860, 870)	353 529	901	(2 263 842)	4 761	544 580	24 090	4 132 818		2 796 838	34
35	**Total des charges autres**	**23 816 606**	**11 683 861**	**5 258 068**	**20 659 724**	**1 802 964**	**4 290 257**	**13 093 920**	**988 300**	**81 593 699**	**35**
36	Ventes internes (878)	(88 686)	(139369)	(17 383)	(3 340 080)	(21 276)	(110 870)	(67 308)		(3 784 972)	36
37	Achats internes (711. 716. 721. 726, 731. 746. 751. 761. 776, 796. 801. 806. 811. 821. 827, 831, 841. 846, 873. 881. 894, 895)	286471	33366	34 545	32 119	3 641	1 573 729	1 821 102		3 784 972	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		$	38
39	**Total avant éléments extraordinaires**	**274 937 973**	**31 898 941**	**40 190 453**	**31 041 497**	**4 891 655**	**14 694 862**	**17 790 520**	**988 300**	**416 434 201**	**39**
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		$	40
41	**TOTAL DES CHARGES**	**274 937 973 $**	**31 898 941 $**	**40 190 453 $**	**31 041 497 $**	**4 891 655 $**	**14 694 862 $**	**17 790 520 $**	**988 300 $**	**416 434 201 $**	**41**

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 3

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	1
2	**Total des produits provenant des étudiants**	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	2
3	Subvention du Ministère (515)	0	12 945 842	835 400	0	0	0	145832	1 425 424	0		15 352 498	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	0	1 659 739	25 122 763	0	178393	0	743 409	1 298	0		27705 603	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	0	49692	56 082 958	0	0	0	102469	0	0		56 235 110	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	0	169 348	9 998 212	80 356	0	0	2 753 736	0	0		13 001 651	6
7	**Total des subventions**	$	14 824 620	92 039 333	80 356	178 393	$	3 745 438	1 426 722	$	$	112 294 862	7
8	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	0	---	---	---	---		$	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	0	977454	2 272 685	0	7 091	0	1 115 663	1 004280	0		5 377 173	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	16789 171	28 590338	0	0	0	147 365	101 358	0		75 628 233	12
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	0	---	---	---	---		$	13
14	Ventes externes (460)	0	0	8 260	0	0	0	0	0	0		8 260	14
15	Autres produits (466 , 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	15
16	**Total des produits autres**	$	47 766 625	30 871 283	$	7 091	$	1 263 028	1 105 638	$	$	81 013 665	16
17	**TOTAL DES PRODUITS**	- $	62 591 245 $	122 910 616 $	80 356 $	185 484 $	- $	5 008 466 $	2 532 361 $	- $	- $	193 308 527 $	17

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masses salariales												1
2	Direction	0	205 451	922 782	0	0	0	25368	0	0		1 153602	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	3
4	Enseignants-chercheurs	0	39645 335	8 671 366	0	0	0	55 558	0	0		48 372 260	4
5	Chargés de cours	0	454 671	278750	0	0	0	4 372	0	0		737 795	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	939016	22 844613	0	0	0	16873 1	11 460	0		23 963 853	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	1 037 980	6 183977	71 536	0	2 024	2 709 343	269823	0		10 274 684	7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	2 311 441	1 781 800	0	21 767	0	468 810	440 250	0		5 024 068	8
9	Personnel de soutien technique	0	349613	3 108 286	0	0	0	21	0	0		3 457 921	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	249535	446949	0	0	0	57071	164 618	0		918 173	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	4 105	141 070	0	0	0	0	0	0		145 176	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	9 504 602	8 864 004	8 819	5 084	0	459 259	147475	0		18989 243	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	13
14	**Total des masses salariales et des avantages sociaux**	**$**	**54 701 752**	**53 243 629**	**80 356**	**26 852**	**2 024**	**3 948 536**	**1 033 626**	**$**	**$**	**113 036 775**	**14**
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	1 708	3 870	0	0	0	0	0	0		5 578	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	106031	7 650272	0	0	0	2 331	4 720	0		7 763 354	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	104 839	4 135	0	0	0	0	0	0		108 974	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	150 897	445 520	0	0	0	243 550	16 215	0		856 182	18
19	Bourses (735)	0	4 204 150	22 039756	0	0	0	302717	1 340568	0		27 887 190	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	679 541	12 647 357	0	0	0	270 442	43 385	0		13640725	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	471 666	10 962274	0	0	0	(4 371)	56 790	0		11486 360	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	1 081 771	7 366060	0	150 033	0	126149	6 401	0		8 730 414	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	129 090	81 784	0	0	0	9 657	0	0		220 531	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	22 326	356175	0	0	0	65456	0	0		443 958	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	295 146	64 364	0	0	0	0	0	0		359511	26
27	Location exploitation (830)	0	6 482	124598	0	0	0	0	510	0		131 590	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	2 558	7 147725	0	0	0	34831	0	0		7 185 115	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	545 128	773 095	0	0	0	9 168	30 146	0		1 357 537	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	88 159	0	0	6 575	0	0	0	0		94 734	34
35	**Total des charges autres**	**$**	**7 889 493**	**69 666 987**	**$**	**156 608**	**$**	**1 059 930**	**1 498 734**	**$**	**$**	**80 271 752**	**35**
36	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	38
39	**Total avant éléments extraordinaires**	**$**	**7 889 493**	**69 666 987**	**$**	**156 608**	**$**	**1 059 930**	**1 498 734**	**$**	**$**	**80 271 752**	**39**
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		$	40
41	**TOTAL DES CHARGES**	**- $**	**62 591 245 $**	**122 910 616 $**	**80 356 $**	**183 460 $**	**2 024 $**	**5 008 466 $**	**2 532 361 $**	**- $**	**- $**	**193 308 527 $**	**41**

2. État du traitement 2020-2021

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux membres du conseil d'administration de
Université de Sherbrooke

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de Université de Sherbrooke (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère

de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Sherbrooke
Le 18 octobre 2021

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A125487

Annexe 3

Nom de l'établissement : **Université de Sherbrooke**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2020-2021
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Ministère de l'Enseignement supérieur
Juin 2021

ÉTAT DU TRAITEMENT 2020-2021 Annexe 3

Nom de l'établissement : **Université de Sherbrooke**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure [1]

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale
Cossette, Pierre	Recteur	12		331 805,00 $	2 038,38 $		
Allary, Serge	Vice-recteur adjoint	12		162 956,00 $	1 011,05 $		
Perreault, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	12		227 977,00 $	15 909,29 $		
Rémillard, Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	12		274 357,00 $	1 089,22 $		
Aimez, Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	12		224 183,00 $	2 489,38 $		
Goulet, Jean	~~Vice-recteur~~ ressources humaines & relations internationales	12		208 920,00 $	1 583,99 $		
Hudon, Christine	Vice-rectrice aux études	12		208 920,00 $	2 038,38 $		
Lemelin, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	12		162 956,00 $	2 005,51 $		
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12		162 956,00 $	1 285,16 $		
Myette, France	Vice-rectrice adjointe	12		162 956,00 $	551,06 $		
Lafrance, Pascale	Vice-rectrice associée & directrice générale	7		145 264,00 $	1 080,57 $		
Cordeau, Patrice	Vice-recteur adjoint au développement durable	12		124 515,00 $	(16 953,23) $		
Beaubien, Sylvie	~~Vice-rectrice adjointe~~ gouvernance, priorisation et projets stratégiques	8		124 515,00 $	252,94 $		
Godbout, Élaine	Vice-rectrice adjointe	0		160 153,00 $	38 034,50 $		
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	12		271 638,00 $	1 089,22 $		
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12		162 956,00 $	1 056,35 $		
Dionne, Isabelle	Doyenne de la faculté des scie de l'activité physique	12		177 135,00 $	2 465,25 $		
Coderre, François	Doyen École de gestion	12		193 232,00 $	3 092,57 $		
Dorion, Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	12		223 142,00 $	2 022,98 $		
Doucet, Patrik	Doyen de la Faculté de génie	12		184 894,00 $	2 021,94 $		
Lessard, Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	12		184 796,00 $	1 089,22 $		
Beaulieu, Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	12		184 894,00 $	1 072,79 $		
Marquis, Louis	Doyen de la Faculté de droit	12		178 850,00 $	456,33 $		
Striganuk, Serge	Doyen de la Faculté d'éducation	12		172 807,00 $	11 799,87 $		

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie [2]	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	93,88	Le plus élevé	252 134	41 805
		Moyenne	152 806	6 912
		Le moins élevé	108 387	49
Personnel de direction des services	14,45	Le plus élevé	155 435	6 691
		Moyenne	148 780	1 868
		Le moins élevé	142 766	137
Personnel de gérance des emplois de soutien	111,8	Le plus élevé	156 295	72 646
		Moyenne	113 695	4 006
		Le moins élevé	72 790	10

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

[2] Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés [1]

1re partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en $)
Cossette, Pierre	Recteur	12	406
Allary, Serge	Vice-recteur adjoint	12	720
Perreault, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieurs	12	952
Rémillard, Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	12	2 680
Aimez, Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	12	228
Goulet, Jean	Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	12	245
Hudon, Christine	Vice-rectrice aux études	12	175
Lemelin, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	12	1 340
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12	202
Myette, France	Vice-rectrice adjointe	12	494
Lafrance, Pascale	Vice-rectrice associée & directrice générale	7	3 197
Cordeau, Patrice	Vice-recteur adjoint au développement durable	12	112
Beaubien, Sylvie	Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques	8	4
Godbout, Elaine	Vice-Rectrice adjointe	0	
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	12	189
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12	
Dionne, Isabelle	Doyenne de la Faculté des sciences de l'activité physique	12	275
Coderre, François	Doyen École de gestion	12	739
Dorion, Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	12	1 202
Doucet, Patrik	Doyen de la Faculté de génie	12	2 079
Lessard, Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	12	436
Beaulieu, Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	12	260
Marquis, Louis	Doyen de la Faculté de droit	12	582
Striganuk, Serge	Doyen de la Faculté d'éducation	12	4 580

2e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement [2]	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en $)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	79	Le plus élevé	6 195
		Moyenne	689
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	15	Le plus élevé	2 468
		Moyenne	511
		Le moins élevé	4
Personnel de gérance des emplois de soutien	111	Le plus élevé	4 470
		Moyenne	656
		Le moins élevé	0

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

[2] Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Renseignements additionnels selon l'article 3.3.2 et 3.4 de la Loi sur les établissements d'enseignement

Année 2020-2021

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année financière

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Recteur	Cossette, Pierre	22.05.31	183 472$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice aux études	Hudon, Christine	22.05.31	57 361$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	Rémillard, Denyse	22.05.31	112 502$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	274 357 $
Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	Aimez, Vincent	22.05.31	87 135$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	Goulet, Jean	21.09.30	57 361$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	208 920 $
Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	Perreault, Jean-Pierre	22.05.31	76 317 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	227 977 $
Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante	Faucher, Jocelyne	22.05.31	119 978 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	271 638 $
Doyen FMSS	Dorion, Dominique	25.06.30	71 482$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	223 142 $
Doyenne F.L.S.H.	Lessard, Anick	22.05.31	33 237 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	184 796$
Doyen École de gestion	Coderre, François	21.05.31	34 173 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	193 232 $
Doyenne FASAP	Dionne, Isabelle	22.07.15	24 028 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Marquis, Louis	23.12.31	27 291 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	178 850$
Doyenne Faculté des sciences	Beaulieu, Carole	22.05.31	33 335 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	184 894 $
Doyen Faculté de génie	Doucet, Patrick	21.05.31	31 382 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'éducation	Striganuk, Serge	21.05.31	38 555 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	172 807 $
Vice-rectrice adjointe	Myette, France		7 521 $	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	162 956 $
Vice-recteur adjoint	Lemelin, Jean-Pascal	22.05.31	36 204 $	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice associé & Directrice générale	Lafrance, Pascale		0 $	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	162 956 $
Vice-recteur adjoint	Allary, Serge		7 521 $	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	162 956 $
Vice-recteur adjoint au développement durable	Cordeau, Patrice		34 805 $	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques	Beaubien, Sylvie		34 805 $	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Secrétaire général adjoint	Frédéric Brochu	21.05.31	38 864 $	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	162 956 $

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

Note complémentaire à l'état des traitements

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

Note : Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.

SAR : Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.

SABB : Réfère au congé sabbatique des cadres.

TAG	Description	Priorité de calcul	Montant	Quantité	Montant applicable au recteur
0003	Forfait par période		1	1	
0005	Forfait par pér. avec heures		1	1	
0070	Supplément d'été - variable		1	1	
0080	Droits d'auteurs		1	1	
0155	Conférence - UTA		1	1	
0170	Appui à la formation		1	1	
0183	Accompagnement éducatif		1	1	
0184	Accompagnement physique		1	1	
0185	Transcription		1	1	
0186	Lecture		1	1	
0187	Prise de notes		1	1	
0200	Charges de cours		1	1	
0201	Activités connexes - C.C.		1	1	
0203	Communicat juridique II - C.C.		1	1	
0205	Compensation annul. cours C.C.	0,00	1	1	
0213	Prime doctorat C.C.	1,00	1	1	
0218	Compensation forfaitaire		1	1	
0219	Compensateur contingence	1,50	1	1	
0220	Compensation nombre étudiants		1	1	
0221	Cours en appoint		1	1	
0222	Cours en appoint (2-3e c.)		1	1	
0223	Cours en appoint (taux varia.)		1	1	
0225	Déplacement aller-retour		1	1	
0226	Activité en appoint (forfait)		1	1	
0227	Activités connexes - 1c.		1	1	
0228	Activités connexes - 2c.		1	1	
0240	Compensateur contingence 150%	1,50	1	1	
0241	Compensateur contingence forf.		1	1	
0431	Prime chef d'équipe 5%	1,00	1	1	
0435	Prime de respons. accrue 10%	1,00	1	1	
0451	Prime de disponibilité		1	1	
0458	Prime samedi 25% suppl.sal exc	1,50	1	1	
0459	Prime dim. 50% suppl sal excl	1,50	1	1	
0605	Vacances payées au départ	1,50	1	1	
0605AH	Vac. payées départ - anticip.	1,50	1	1	
0605AH1	Vac. payées départ - anticip.	1,50	1	1	
0605RH	Vac. payées départ - rempl.	1,50	1	1	
0605RH1	Vac. payées départ - rempl.	1,50	1	1	
0612	Vacances 8% - versées par paie	3,00	1	1	
0612A	Vacances 8% - Par paie- Matern	3,00	1	1	
0620	Temps supplém.- simple 100%	1,50	1	1	
0621	Temps supplém.-et demie 150%	1,50	1	1	
0621A	Temps supplé.-et demie 150 Étu	10,00	1	1	
0622	Temps supplém.-double 200%	1,50	1	1	
0623	Temps supplém.-Taux ajustable		1	1	
0626	Temps supplém. forfaitaire		1	1	
0631	Congé férié travaillé	1,50	1	1	
0632D	Heures d'été - comp (Mnt)	1,50	1	1	
0632H	Heures d'été - 200% (Montant)	1,50	1	1	
0634	Congé férié - paiement	1,50	1	1	
0651	Rappel prévu <3H	1,50	1	1	
0652	Rappel prévu +2H Samedi	1,50	1	1	
0653	Rappel prévu + 1.5H dimanche	1,50	1	1	
0654	Rappel non prévu semain/samedi	1,50	1	1	
0655	Rappel non prévu le dimanche	1,50	1	1	
0690	Participation à des comités		1	1	
0691	Participation à des comités		1	1	
0700	Honoraire - forfaitaire		1	1	
0701	Honoraires - horaire		1	1	
0714	Alloc.départ - non-transférée		1	1	
0716	Alloc.retraite - non-transf.		1	1	
0742	Frais de séjour - imposable		1	1	
0754	Allocation fixe déplacement		1	1	
0760	Exonération frais scolarité		1	1	
0760-B	Exonér. frais scol. - Bénéf.		1	1	
0760-E	Exonér. frais scol. - Empl.		1	1	
0761	Nature - Fin d'année seulement		1	1	
0762	Avantages imposables avec dédu		1	1	
0764	Ass. maladie		1	1	
0766	Cot. prof. exigée pécunier		1	1	
0767	Frais de séjour-famille		1	1	
0768	Cot.prof exigée non pécunier		1	1	
0769	Remboursement dépenses pers.		1	1	
0771	Cot. prof non exigée pécunier		1	1	
0772	Cot. prof non exigée non pécun		1	1	
0773	Frais d'internet		1	1	
0775	Transport en commun		1	1	
0780	Véhicule fourni - Fédéral		1	1	
0782	Véhicule fourni - Provincial		1	1	
0788	Indemnité compensatoire forfai		1	1	
0798	Règlement grief - forf. RRU		1	1	

TAG	Description	Priorité de calcul	Montant	Quantité	Montant applicable au recteur
4000	Montant employeur RRU		1	1	
5035	Prime au rendement		1	1	
5050	Supp. compensateur ponctuel LE		1	1	
5050B	Supp. compensa. ponctuel Autre		1	1	
5069	Supervision de contrat		1	1	
5070	Supplément d'été		1	1	
5074	Supplément d'été - taux réajus		1	1	
5075	Supplément d'été > 4 sem		1	1	
5076	Suppl.3 trim.cons.3 crédits		1	1	
5077	Suppl.3 trim.cons.3 cr.supplém		1	1	
5078	Suppl.été >2ou<4 sem		1	1	
5079	Suppl.3 trim.cons.taux réajust		1	1	
5090	Supplément fin de mandat	1,00	1	1	
5605	Vacances(jrs) payées au départ		1	1	
5606	Vacances(jrs) payées au départ		1	1	
5607	Vacances payées forfaitaire		1	1	
5903	Coupure Appoint- Grève		1	1	
6010-1	Assurance vie de base		1	1	
6010-3	Assurance vie de base		1	1	
6010-5	Assurance vie de base		1	1	
6011	Réduction assurance vie		1	1	
6020-11C	Ass maladie, opt 1 couple		1	1	
6020-11F	Ass maladie, opt 1 Fam.		1	1	
6020-11I	Ass maladie, opt 1 Indiv.		1	1	
6020-11M	Ass maladie, opt 1 Mono.		1	1	
6020-12C	Ass maladie, opt 2 Couple		1	1	
6020-12F	Ass maladie, opt 2 Fam.		1	1	2 038,38 $
6020-12I	Ass maladie, opt 2 Indiv.		1	1	
6020-12M	Ass maladie, opt 2 Mono.		1	1	
6020-13C	Ass maladie, opt 3 Couple		1	1	
6020-13F	Ass maladie, opt 3 Fam.		1	1	
6020-13I	Ass maladie, opt 3 Indiv.		1	1	
6020-13M	Ass maladie, opt 3 Mono.		1	1	
6020-31C	Ass maladie, opt 1 Couple		1	1	
6020-31F	Ass maladie, opt 1 Fam.		1	1	
6020-31I	Ass maladie, opt 1 Indiv.		1	1	
6020-31M	Ass maladie, opt 1 Mono.		1	1	
6020-32C	Ass maladie, opt 2 Couple		1	1	
6020-32F	Ass maladie, opt 2 Fam.		1	1	
6020-32I	Ass maladie, opt 2 Indiv.		1	1	
6020-32M	Ass maladie, opt 2 Mono.		1	1	
6020-33C	Ass maladie, opt 3 Couple		1	1	
6020-33F	Ass maladie, opt 3 Fam.		1	1	
6020-33I	Ass maladie, opt 3 Indiv.		1	1	
6020-33M	Ass maladie, opt 3 Mono.		1	1	
6020-41C	Ass maladie, opt 1 couple		1	1	
6020-41F	Ass maladie, opt 1 Fam.		1	1	
6020-41I	Ass maladie, opt 1 Indiv.		1	1	
6020-41M	Ass maladie, opt 1 Mono.		1	1	
6020-42C	Ass maladie, opt 2 Couple		1	1	
6020-42F	Ass maladie, opt 2 Fam.		1	1	
6020-42I	Ass maladie, opt 2 Indiv.		1	1	
6020-42M	Ass maladie, opt 2 Mono.		1	1	
6020-43C	Ass maladie, opt 3 Couple		1	1	
6020-43F	Ass maladie, opt 3 Fam.		1	1	
6020-43I	Ass maladie, opt 3 Indiv.		1	1	
6020-43M	Ass maladie, opt 3 Mono.		1	1	
6020-51C	Ass maladie, opt 1 Couple		1	1	
6020-51F	Ass maladie, opt 1 Fam.		1	1	
6020-51I	Ass maladie, opt 1 Indiv.		1	1	
6020-51M	Ass maladie, opt 1 Mono.		1	1	
6020-52C	Ass maladie, opt 2 Couple		1	1	
6020-52F	Ass maladie, opt 2 Fam.		1	1	
6020-52I	Ass maladie, opt 2 Indiv.		1	1	
6020-52M	Ass maladie, opt 2 Mono.		1	1	
6020-53C	Ass maladie, opt 3 Couple		1	1	
6020-53F	Ass maladie, opt 3 Fam.		1	1	
6020-53I	Ass maladie, opt 3 Indiv.		1	1	
6020-53M	Ass maladie, opt 3 Mono.		1	1	
6020-91F	Ass maladie, opt 1 Fam.		1	1	
6020-91I	Ass maladie, opt 1 Ind.		1	1	
6020-91M	Ass maladie, opt 1 Mono.		1	1	
6020-92I	Ass maladie, opt 2 Ind.		1	1	
6020-93I	Ass maladie, opt 3 Ind.		1	1	
6021	Réduction ass maladie		1	1	

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

RÈGLEMENT 2575-028

TITRE :	**Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat**		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-02-24-12
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET 1
2. CHAMP D'APPLICATION 1
3. DÉFINITIONS 2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES 2
5. CONTRAT 2
6. PROMOTION 2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI 2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION 3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION 5
10. CONDITIONS DE RETRAITE 7
11. RESPONSABILITÉ CIVILE 7
12. CUMUL DE FONCTIONS 7
13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION 7
14. RESPONSABILITÉ 8
15. ENTRÉE EN VIGUEUR 8

ANNEXE 1 9
ANNEXE 2 10

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, avant et après le 1er mai 2018, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;

- les vice-rectrices et les vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints;
- la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;

- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;

- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1er juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur en fonction avant le 1er mai 2018, la personne titulaire reçoit :

8.1.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;

8.1.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 $) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;

8.1.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas de la rectrice ou du recteur, lors de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat après le 1er mai 2018, la personne titulaire reçoit :

8.2.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;

8.2.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 $, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;

8.2.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général en fonction avant le 1er mai 2018, la personne titulaire reçoit :

8.3.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.3.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 $) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.3.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.4 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1er mai 2018, la personne titulaire reçoit :

8.4.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.4.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 $. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.4.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.5 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint en fonction avant le 1er mai 2018, la personne titulaire reçoit :

8.5.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.5.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 $) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;

8.5.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.6 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1er mai 2018, la personne titulaire reçoit :

8.6.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.6.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 $) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;

8.6.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.7 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur, nommée à un poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint, ou de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint, à savoir :

8.7.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins du vice-rectorat tout en permettant une certaine flexibilité;

8.7.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;

8.7.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraînent des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;

8.7.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;

8.7.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

8.7.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1er mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérés comme travaillés, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;

9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année

qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement dans sa nouvelle fonction;

9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction du Rectorat et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction du Rectorat pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé cette fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;

9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une

base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;

9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;

9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction du Rectorat reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction obtient la même allocation si elle a exercé sa fonction pendant au moins quatre ans.

10.3 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction et qui a occupé sa fonction durant moins de quatre ans obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, si elle est entrée en fonction avant le 1er mai 2018.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration exige de chaque membre du personnel de direction du Rectorat qu'il lui remette une déclaration annuelle dans laquelle ce membre fait état de l'existence ou non ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'Université;
- reçus d'une personne morale pour laquelle il occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'Université ou dans le cadre de la mission de l'Université.

Le conseil d'administration d'un établissement doit faciliter l'évaluation des coûts et le suivi par le Ministère de l'application de son cadre de rémunération.

Pour un motif exceptionnel, le conseil d'administration d'un établissement peut demander à la ou au ministre que son cadre de rémunération puisse prévoir un ajustement, une dérogation ou une application différente à l'égard d'une condition d'encadrement de la rémunération prévue au présent règlement.

14. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

ANNEXE 1

Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1er mai 2018

Traitement annuel[1]

En vigueur au 1er avril 2019

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	282 511 $	320 490 $
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	234 080 $	280 895 $
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	201 796 $	262 375 $
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	157 399 $	167 603 $

[1] À compter de 2020, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1er avril de chaque année.

ANNEXE 2

Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1er mai 2018

Traitement annuel[2]

En vigueur au 1er avril 2018

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	279 714 $	317 317 $
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	231 762 $	278 114 $
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	199 798 $	259 777$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint		
Niveau 1	148 165 $	165 944 $
Niveau 2	133 621 $	148 165 $
Niveau 3	119 077 $	133 621 $
Niveau 4	104 533 $	119 077 $

[2] À compter de 2020, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1er avril de chaque année.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

RÈGLEMENT 2575-029

TITRE :	**Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés**		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET 1
2. CHAMP D'APPLICATION 1
3. DÉFINITIONS 2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES 2
5. CONTRAT 2
6. PROMOTION 2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI 2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION 2
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION 4
10. CONDITIONS DE RETRAITE 5
11. RESPONSABILITÉ CIVILE 6
12. CUMUL DE FONCTIONS 6
13. RESPONSABILITÉ 6
14. ENTRÉE EN VIGUEUR 6

ANNEXE 7

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction des facultés, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- les doyennes et les doyens;
- les vice-doyennes et les vice-doyens;
- les secrétaires de faculté;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction du personnel de direction des facultés sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;

- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;

- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1er juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

8.1 Dans le cas des doyennes et doyens :

8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.1.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;

8.1.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.1.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de (4 830 $) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.1.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :

8.2.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;

8.2.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur nommée à un poste de secrétaire de faculté, à savoir :

8.3.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins de la faculté tout en permettant une certaine flexibilité;

8.3.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;

8.3.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraîne des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;

8.3.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;

8.3.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la doyenne ou le doyen, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant

son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

8.3.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1er mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérées comme travaillées, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;

9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement dans sa nouvelle fonction;

9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction d'une faculté et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction d'une faculté pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au

moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;

9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;

9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;

9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction d'une faculté reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

ANNEXE

Personnel de direction des facultés

Traitement annuel et supplément administratif[1]

En vigueur au 1er avril 2020

Fonction	Traitement annuel
Doyenne ou doyen	164 260 $

Supplément administratif	
Vice-doyenne ou vice-doyen, secrétaire de faculté	12 446 $

[1] Les montants inscrits dans la présente annexe sont indexés de la façon suivante :

- 2021-2022 : 1,75 % au 1er avril 2021

À compter de 2022, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1er avril de chaque année.

3. Rapport sur la performance 2020-2021

3. Rapport sur la performance 2020-2021

La performance des universités est mesurée par un ensemble de critères déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur.

3.1 Taux de réussite, durée moyenne des études et autres indicateurs (p. 2)

Cette section présente notamment des données sur la réussite étudiante, la durée moyenne des études, le ratio étudiants/professeurs et le nombre des membres des différentes catégories de personnel.

Le ministère demande également un ensemble de données financières au sujet des fonds de fonctionnement, des fonds avec restrictions et des immobilisations. D'autres compilations concernent finalement l'encadrement des études et des indicateurs de l'intensité des activités de recherche.

Une série de fichiers préparés par le ministère servent à la compilation de ces données.

3.2 Encadrement étudiant (p. 37)

Les modalités de présentation et de transmission des documents requis en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire prévoient également un rapport sur les initiatives mises en place pour l'encadrement étudiant.

3.3 Activités de recherche (p. 40)

Le même article 4.1 demande aussi un bilan des programmes soutenant les activités de recherche.

3.4 Redditions de compte spécifiques (p. 44)

Finalement, le document *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*, Année universitaire 2020-2021, publié en mars 2021, demande aux universités d'intégrer à leur rapport de performance une série de redditions de compte spécifiques à certaines règles budgétaires.

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

Date : Octobre 2021

I. Éléments d'information | II. Observations | III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)

		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
	Étudiant														
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP										11 844	11 685	11 927	Annuel
2	EEETP au 1er cycle	EEETP										6 829	6 629	6 734	Annuel
3	EEETP au 2e cycle	EEETP										4 088	4 139	4 231	Annuel
4	EEETP au 3e cycle	EEETP										927	917	962	Annuel
5	Effectif étudiant total	n										24 690	24 978	24 282	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n										10 615	10 695	10 320	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n										3 830	3 702	3 612	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%										58,5%	57,6%	57,4%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n										8 620	8 925	8 740	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%										34,9%	35,7%	36,0%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n										1 625	1 656	1 610	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%										6,6%	6,6%	6,6%	
13	Effectif étudiant internationaux	n										1 866	1 939	1 400	
14	Effectif étudiant internationaux	%										7,6%	7,8%	5,8%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n										131	137	6	
16	Stagiaires postdoctoraux	n										222	247	252	
17	Résidents en médecine	n										713	722	731	
	Enseignants-chercheurs														
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	85	78	62	74	70	59	41	52	61	72	74	64	
19	Hommes	n	46	41	34	35	26	30	18	27	26	29	34	35	
20	Femmes	n	39	37	28	39	44	29	23	25	35	43	40	29	
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	1 016	1 050	1 020	1 005	1 030	1 047	1 034	1 047	1 062	1 085	1 079	1 128	
22	Hommes	n	639	646	642	626	630	633	618	621	614	629	619	637	
23	Femmes	n	377	404	378	379	400	414	416	426	448	456	460	491	
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	2 047	2 089	2 224	2 302	2 287	2 237	2 205	2 422	2 496	2 483	2 548	2 269	
25	Hommes	n	1 031	1 028	1 083	1 109	1 065	1 031	1 009	1 089	1 122	1 130	1 181	1 024	Note 1
26	Femmes	n	1 016	1 061	1 141	1 193	1 222	1 206	1 196	1 332	1 374	1 353	1 367	1 245	
27	Nombre moyen de cours par professeur	n	2,8	2,9	2,9	3,1	3,3	3,2	3,2	3,3	3,2	3,2	3,1	3,5	
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n													
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n													
31	Ratio EETP / professeur	EETP/n													
32	Cours donnés par les professeurs	%	38,3%	38,3%	35,9%	37,4%	39,3%	38,5%	38,8%	39,6%	38,0%	37,4%	37,52%	39,99%	Note 2
33	Cours donnés par les chargés de cours	%	61,7%	61,7%	64,1%	62,6%	60,7%	61,5%	61,2%	60,4%	62,0%	62,6%	62,48%	60,01%	
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Note 3

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire													
Hommes	n	n.d.	n.d.	642	626	630	633	618	621	614	629	619	637
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	227	228	225	235	235	237	234	265	264	277
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	122	114	114	113	109	113	110	85	84	89
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	97	98	101	104	99	99	101	107	102	100
Arts	n	n.d.	n.d.	5	6	6	6	5	6	5	4	4	5
Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	15	8	8
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	76	73	76	68	66	63	63	52	55	55
Éducation	n	n.d.	n.d.	58	53	54	53	52	50	45	45	42	43
Droit	n	n.d.	n.d.	17	18	19	20	20	20	22	21	22	21
Administration	n	n.d.	n.d.	40	36	35	34	32	33	34	35	38	39
Autres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Femmes	n	n.d.	n.d.	378	379	400	414	416	426	448	456	460	491
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	203	208	218	239	239	254	261	276	267	297
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	21	22	21	21	23	25	26	23	23	23
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	9	9	9	10	9	9	10	11	14	18
Arts	n	n.d.	n.d.	2	1	1	1	1	1	1	1	0	0
Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	12	11	9
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	49	50	52	50	49	43	46	36	40	39
Éducation	n	n.d.	n.d.	59	53	56	56	56	57	60	55	60	61
Droit	n	n.d.	n.d.	12	14	16	14	16	17	17	14	16	15
Administration	n	n.d.	n.d.	23	22	27	23	23	20	27	28	29	29
Autres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	n	n.d.	n.d.	1 020	1 005	1 030	1 047	1 034	1 047	1 062	1 085	1 079	1 128
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	430	436	443	474	474	491	495	541	531	574
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	143	136	135	134	132	138	136	108	107	112
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	106	107	110	114	108	108	111	118	116	118
Arts	n	n.d.	n.d.	7	7	7	7	6	7	6	5	4	5
Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	27	19	17
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	125	123	128	118	115	106	109	88	95	94
Éducation	n	n.d.	n.d.	117	106	110	109	108	107	105	100	102	104
Droit	n	n.d.	n.d.	29	32	35	34	36	37	39	35	38	36
Administration	n	n.d.	n.d.	63	58	62	57	55	53	61	63	67	68
Autres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

Date : Octobre 2021

I. Éléments d'information | II. Observations | III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire														
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 109	1 065	1 031	1 009	1 089	1 122	1 130	1 181	1 024	
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	111	104	88	88	94	92	86	97	88	
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	78	72	73	73	91	97	110	111	91	
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	168	160	159	160	163	168	172	180	174	
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	157	161	165	168	198	201	201	199	173	
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	27	25	28	41	35	38	31	26	
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	102	106	106	111	104	110	115	132	105	
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	240	216	193	173	178	183	161	151	125	
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	174	172	179	169	175	193	208	231	202	
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	33	34	32	38	36	38	49	39	
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	14	9	7	7	7	1	0	1	
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 193	1 222	1 206	1 196	1 332	1 374	1 353	1 367	1 245	
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	258	249	250	265	313	295	277	294	278	
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	45	56	47	77	81	77	70	62	
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	47	47	38	43	44	47	47	48	39	
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	171	185	198	197	231	259	261	227	219	
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	65	58	57	66	65	69	86	65	
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	88	80	88	92	91	108	116	126	119	
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	426	436	405	373	378	379	374	359	334	
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	70	80	76	77	86	100	114	130	107	
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	22	25	35	40	32	18	27	22	
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	13	12	10	6	8	0	0	0	
Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	2 302	2 287	2 237	2 205	2 422	2 496	2 483	2 548	2 269	
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	369	353	338	353	408	387	363	391	366	
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	117	129	120	168	178	187	181	153	
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	215	207	197	203	207	215	219	228	213	
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	328	346	363	365	429	460	462	426	392	
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	97	92	83	85	107	100	107	117	91	
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	190	186	194	203	195	218	231	258	224	
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	666	652	598	546	556	562	535	510	459	
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	244	252	255	246	261	293	322	361	309	
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	54	55	59	67	78	68	56	76	61	
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	27	21	17	13	15	1	0	1	Note 1

Note 1:	Les chargés de cours avec valeur déclarée « I » pour le sexe sont inclus dans le total mais ne sont pas présentés dans la répartition par sexe.
Note 2:	De par la nature particulière d'enseignement de la faculté de médecine et de l'école de musique, les données de ces deux unités sont exclues des résultats présentés dans cette section.
Note 3:	Une certaine partie des activités créditées de la faculté de Médecine et des sciences de la santé sont données par des médecins professeurs d'enseignement clinique. On compte 665 de ces médecins (en sus des professeurs à temps plein) à avoir été rémunérés par l'Université de Sherbrooke au cours de l'année 2020-2021.

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date : Octobre 2021
													Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
101	**Hommes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	**5906**	**5907**	**5785**
102	Sciences de la santé	n										514	502	514
103	Sciences pures	n					En jaune: Données déjà détenues par le MES.					340	331	316
104	Sciences appliquées	n										2 143	2 189	2 167
105	Arts	n										58	62	56
106	Lettres	n										49	38	36
107	Sciences humaines	n										459	452	460
108	Éducation	n										1 203	1 240	1 135
109	Droit	n										242	201	219
110	Administration	n										832	819	809
111	Autres	n										66	73	73
112	**Femmes**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	**6671**	**6742**	**6767**
113	Sciences de la santé	n										1 514	1 569	1 601
114	Sciences pures	n										318	324	337
115	Sciences appliquées	n										521	531	567
116	Arts	n										30	27	25
117	Lettres	n										159	137	134
118	Sciences humaines	n										1 095	1 070	1 081
119	Éducation	n										1 660	1 636	1 610
120	Droit	n										587	618	604
121	Administration	n										674	701	680
122	Autres	n										113	129	128
123	**Total**	**n**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0	**12577**	**12649**	**12552**
124	Sciences de la santé	n										2028	2071	2115
125	Sciences pures	n										658	655	653
126	Sciences appliquées	n										2664	2720	2734
127	Arts	n										88	89	81
128	Lettres	n										208	175	170
129	Sciences humaines	n										1554	1522	1541
130	Éducation	n										2863	2876	2745
131	Droit	n										829	819	823
132	Administration	n										1506	1520	1489
133	Autres	n										179	202	201

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
	1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
134	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	820	768	556
135	Sciences de la santé	n										91	97	105
136	Sciences pures	n					En jaune: Données déjà détenues par le MES.					48	46	1
137	Sciences appliquées	n										112	157	35
138	Arts	n										40	23	23
139	Lettres	n										33	30	16
140	Sciences humaines	n										86	84	57
141	Éducation	n										11	6	
142	Droit	n										3	2	
143	Administration	n										211	167	173
144	Autres	n										185	156	146
145	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1048	980	824
146	Sciences de la santé	n										238	239	257
147	Sciences pures	n										31	39	2
148	Sciences appliquées	n										36	59	11
149	Arts	n										72	63	58
150	Lettres	n										69	57	49
151	Sciences humaines	n										246	205	152
152	Éducation	n										6	9	4
153	Droit	n										11	12	
154	Administration	n										144	117	130
155	Autres	n										195	180	161
156	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1868	1748	1380
157	Sciences de la santé	n										329	336	362
158	Sciences pures	n										79	85	3
159	Sciences appliquées	n										148	216	46
160	Arts	n										112	86	81
161	Lettres	n										102	87	65
162	Sciences humaines	n										332	289	209
163	Éducation	n										17	15	4
164	Droit	n										14	14	0
165	Administration	n										355	284	303
166	Autres	n										380	336	307

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021		
														Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
	2e cycle - Maîtrise	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
167	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 052	2 112	2 061
168	Sciences de la santé	n										110	113	111
169	Sciences pures	n				En jaune: Données déjà détenues par le MES.						113	122	123
170	Sciences appliquées	n										434	463	450
171	Arts	n										7	6	7
172	Lettres	n										13	21	20
173	Sciences humaines	n										240	237	231
174	Éducation	n										159	158	167
175	Droit	n										95	101	104
176	Administration	n										758	772	735
177	Autres	n										123	119	113
178	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2919	2947	2990
179	Sciences de la santé	n										338	337	330
180	Sciences pures	n										122	143	134
181	Sciences appliquées	n										92	111	132
182	Arts	n										8	8	9
183	Lettres	n										66	71	55
184	Sciences humaines	n										495	485	464
185	Éducation	n										673	669	657
186	Droit	n										259	274	282
187	Administration	n										627	616	668
188	Autres	n										239	233	259
189	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4971	5059	5051
190	Sciences de la santé	n										448	450	441
191	Sciences pures	n										235	265	257
192	Sciences appliquées	n										526	574	582
193	Arts	n										15	14	16
194	Lettres	n										79	92	75
195	Sciences humaines	n										735	722	695
196	Éducation	n										832	827	824
197	Droit	n										354	375	386
198	Administration	n										1385	1388	1403
199	Autres	n										362	352	372

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
	2e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
200	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 243	1 216	1 123
201	Sciences de la santé	n										41	49	55
202	Sciences pures	n					En jaune: Données déjà détenues par le MES.					23	32	17
203	Sciences appliquées	n										252	208	189
204	Arts	n										15	13	9
205	Lettres	n										8	2	6
206	Sciences humaines	n										81	79	58
207	Éducation	n										168	181	151
208	Droit	n										53	61	66
209	Administration	n										486	468	460
210	Autres	n										116	123	112
211	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2406	2650	2566
212	Sciences de la santé	n										274	312	342
213	Sciences pures	n										30	29	21
214	Sciences appliquées	n										99	103	95
215	Arts	n										20	19	8
216	Lettres	n										58	49	55
217	Sciences humaines	n										306	281	245
218	Éducation	n										572	590	588
219	Droit	n										151	174	159
220	Administration	n										755	964	907
221	Autres	n										141	129	146
222	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3649	3866	3689
223	Sciences de la santé	n										315	361	397
224	Sciences pures	n										53	61	38
225	Sciences appliquées	n										351	311	284
226	Arts	n										35	32	17
227	Lettres	n										66	51	61
228	Sciences humaines	n										387	360	303
229	Éducation	n										740	771	739
230	Droit	n										204	235	225
231	Administration	n										1241	1432	1367
232	Autres	n										257	252	258

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
	3e cycle - Doctorat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
233	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	654	671	666
234	Sciences de la santé	n										52	65	53
235	Sciences pures	n										110	110	113
236	Sciences appliquées	n										241	237	264
237	Arts	n												
238	Lettres	n										9	7	7
239	Sciences humaines	n										121	134	126
240	Éducation	n										62	62	57
241	Droit	n										15	15	12
242	Administration	n										42	39	33
243	Autres	n										2	2	1
244	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667	673	695
245	Sciences de la santé	n										72	88	90
246	Sciences pures	n										74	79	85
247	Sciences appliquées	n										60	63	80
248	Arts	n												
249	Lettres	n										30	19	21
250	Sciences humaines	n										298	303	311
251	Éducation	n										100	89	81
252	Droit	n										14	13	13
253	Administration	n										19	19	14
254	Autres	n												
255	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1321	1344	1361
256	Sciences de la santé	n										124	153	143
257	Sciences pures	n										184	189	198
258	Sciences appliquées	n										301	300	344
259	Arts	n										0	0	0
260	Lettres	n										39	26	28
261	Sciences humaines	n										419	437	437
262	Éducation	n										162	151	138
263	Droit	n										29	28	25
264	Administration	n										61	58	47
265	Autres	n										2	2	1

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
	3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
266	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154	163	123
267	Sciences de la santé	n												
268	Sciences pures	n												
269	Sciences appliquées	n												
270	Arts	n										5		
271	Lettres	n												
272	Sciences humaines	n												
273	Éducation	n										39	50	36
274	Droit	n												
275	Administration	n										21	19	10
276	Autres	n										89	94	77
277	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150	149	126
278	Sciences de la santé	n												
279	Sciences pures	n												
280	Sciences appliquées	n												
281	Arts	n										2		
282	Lettres	n												
283	Sciences humaines	n										1		1
284	Éducation	n										73	65	50
285	Droit	n												
286	Administration	n										34	31	22
287	Autres	n										40	53	53
288	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304	312	249
289	Sciences de la santé	n										0	0	0
290	Sciences pures	n										0	0	0
291	Sciences appliquées	n										0	0	0
292	Arts	n										7	0	0
293	Lettres	n										0	0	0
294	Sciences humaines	n										1	0	1
295	Éducation	n										112	115	86
296	Droit	n										0	0	0
297	Administration	n										55	50	32
298	Autres	n										129	147	130

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
	Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
299	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 612	8 690	8 512
300	Sciences de la santé	n										676	680	678
301	Sciences pures	n					En jaune: Données déjà détenues par le MES.					563	563	552
302	Sciences appliquées	n										2818	2889	2881
303	Arts	n										65	68	63
304	Lettres	n										71	66	63
305	Sciences humaines	n										820	823	817
306	Éducation	n										1424	1460	1359
307	Droit	n										352	317	335
308	Administration	n										1632	1630	1577
309	Autres	n										191	194	187
310	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10257	10362	10452
311	Sciences de la santé	n										1924	1994	2021
312	Sciences pures	n										514	546	556
313	Sciences appliquées	n										673	705	779
314	Arts	n										38	35	34
315	Lettres	n										255	227	210
316	Sciences humaines	n										1888	1858	1856
317	Éducation	n										2433	2394	2348
318	Droit	n										860	905	899
319	Administration	n										1320	1336	1362
320	Autres	n										352	362	387
321	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18869	19052	18964
322	Sciences de la santé	n										2600	2674	2699
323	Sciences pures	n										1077	1109	1108
324	Sciences appliquées	n										3491	3594	3660
325	Arts	n										103	103	97
326	Lettres	n										326	293	273
327	Sciences humaines	n										2708	2681	2673
328	Éducation	n										3857	3854	3707
329	Droit	n										1212	1222	1234
330	Administration	n										2952	2966	2939
331	Autres	n										543	556	574

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021			
															Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
332	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 217	2 147	1 802	
333	Sciences de la santé	n										132	146	160	
334	Sciences pures	n					En jaune: Données déjà détenues par le MES.					71	78	18	
335	Sciences appliquées	n										364	365	224	
336	Arts	n										60	36	32	
337	Lettres	n										41	32	22	
338	Sciences humaines	n										167	163	115	
339	Éducation	n										218	237	187	
340	Droit	n										56	63	66	
341	Administration	n										718	654	643	
342	Autres	n										390	373	335	
343	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3604	3779	3516	
344	Sciences de la santé	n										512	551	599	
345	Sciences pures	n										61	68	23	
346	Sciences appliquées	n										135	162	106	
347	Arts	n										94	82	66	
348	Lettres	n										127	106	104	
349	Sciences humaines	n										553	486	398	
350	Éducation	n										651	664	642	
351	Droit	n										162	186	159	
352	Administration	n										933	1112	1059	
353	Autres	n										376	362	360	
354	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5821	5926	5318	
355	Sciences de la santé	n										644	697	759	
356	Sciences pures	n										132	146	41	
357	Sciences appliquées	n										499	527	330	
358	Arts	n										154	118	98	
359	Lettres	n										168	138	126	
360	Sciences humaines	n										720	649	513	
361	Éducation	n										869	901	829	
362	Droit	n										218	249	225	
363	Administration	n										1651	1766	1702	
364	Autres	n										766	735	695	

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 2 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
	Total (toutes les sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
365	**Hommes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 829	10 837	10 314
366	Sciences de la santé	n										808	826	838
367	Sciences pures	n				En jaune: Données déjà détenues par le MES.						634	641	570
368	Sciences appliquées	n										3182	3254	3105
369	Arts	n										125	104	95
370	Lettres	n										112	98	85
371	Sciences humaines	n										987	986	932
372	Éducation	n										1642	1697	1546
373	Droit	n										408	380	401
374	Administration	n										2350	2284	2220
375	Autres	n										581	567	522
376	**Femmes**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13861	14141	13968
377	Sciences de la santé	n										2436	2545	2620
378	Sciences pures	n										575	614	579
379	Sciences appliquées	n										808	867	885
380	Arts	n										132	117	100
381	Lettres	n										382	333	314
382	Sciences humaines	n										2441	2344	2254
383	Éducation	n										3084	3058	2990
384	Droit	n										1022	1091	1058
385	Administration	n										2253	2448	2421
386	Autres	n										728	724	747
387	**Total**	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24690	24978	24282
388	Sciences de la santé	n										3244	3371	3458
389	Sciences pures	n										1209	1255	1149
390	Sciences appliquées	n										3990	4121	3990
391	Arts	n										257	221	195
392	Lettres	n										494	431	399
393	Sciences humaines	n										3428	3330	3186
394	Éducation	n										4726	4755	4536
395	Droit	n										1430	1471	1459
396	Administration	n										4603	4732	4641
397	Autres	n										1309	1291	1269

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke																	Date : Octobre 2021
																		Page 3 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations															III. Remarques
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade															
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Taux de réussite des études de baccalauréat																	
398	Persévérance après 1 an	%																
399	Diplomation après 6 ans	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
400	Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
401	Sciences pures	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
402	Sciences appliquées	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
403	Arts	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
404	Lettres	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
405	Sciences humaines	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
406	Éducation	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
407	Droit	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
408	Administration	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
409	Autres	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant		Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans pour l'ensemble des secteurs pour 2016 (case Q21). Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.
410	Sciences de la santé	%	60,6	43,1	83,3	40,9	67,7	82,8	64,8	65,4	68,5	72,2	69,0	64,7	78,9	n.d.	n.d.	n.d.
411	Sciences pures	%	81,8	50,0	81,8	83,3	66,6	70,8	80,0	69,6	70,3	85,0	76,9	64,5	66,6	n.d.	n.d.	n.d.
412	Sciences appliquées	%	79,3	66,6	72,7	53,1	77,7	59,5	80,9	71,4	79,6	73,0	77,2	89,3	77,0	n.d.	n.d.	n.d.
413	Arts	%	-	-	-	0,0	-	-	-	100,0	-	100,0	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
414	Lettres	%	38,4	18,5	28,5	20,0	20,0	50,0	40,7	36,3	54,5	54,5	72,7	42,8	22,2	n.d.	n.d.	n.d.
415	Sciences humaines	%	68,8	70,5	75,9	70,5	76,9	75,2	73,9	71,5	71,8	76,1	70,4	75,4	74,1	n.d.	n.d.	n.d.
416	Éducation	%	54,1	42,8	45,0	33,3	18,1	41,6	20,0	42,8	38,4	26,6	37,5	27,7	50,0	n.d.	n.d.	n.d.
417	Droit	%	25,0	36,8	66,6	50,0	54,5	70,0	50,0	35,7	70,8	59,2	79,5	76,7	75,4	n.d.	n.d.	n.d.
418	Administration	%	82,4	84,4	84,2	80,8	77,5	73,5	80,5	84,8	79,5	80,7	81,4	77,7	83,0	n.d.	n.d.	n.d.
419	Autres	%	86,4	94,2	73,0	78,8	86,9	79,0	66,3	76,7	64,9	69,7	70,3	75,0	78,8	n.d.	n.d.	n.d.
	Taux de réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant		Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 6 ans pour 2014 (case O32) pour l'ensembles des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences de la santé	%	75,7	59,0	86,6	77,2	83,8	85,7	77,7	89,0	82,8	88,8	71,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences pures	%	81,8	63,2	90,9	90,0	80,5	75,0	84,0	69,6	77,7	85,0	82,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Sciences appliquées	%	86,2	73,3	75,7	71,8	80,5	69,0	85,7	71,4	89,8	76,9	83,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Arts	%	-	-	-	0,0	-	-	-	100,0	-	100,0	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Lettres	%	61,5	44,4	42,8	57,1	50,0	56,2	66,6	36,3	63,6	81,8	72,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Sciences humaines	%	79,2	75,8	80,5	78,2	85,3	80,8	83,1	78,4	80,0	84,0	79,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Éducation	%	66,6	50,0	45,0	46,6	36,3	50,0	46,6	42,8	61,5	40,0	37,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Droit	%	25,0	42,1	73,3	50,0	63,6	75,0	62,5	71,4	70,8	59,2	81,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke																Date : Octobre 2021
																	Page 3 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations														III. Remarques
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade														
428	Administration	%	85,3	87,0	89,2	87,2	82,9	77,8	83,2	85,2	82,0	84,0	83,8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
429	Autres	%	94,5	97,1	76,9	87,0	90,4	84,5	74,4	80,3	73,8	76,4	75,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant		Indiquer le taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans pour 2012 (case M43) pour l'ensemble des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
430	Sciences de la santé	%	72,7	64,2	92,3	90,0	76,9	57,8	81,2	64,2	78,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
431	Sciences pures	%	77,7	85,7	53,3	62,5	77,7	92,3	75,0	68,7	75,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
432	Sciences appliquées	%	56,0	50,0	38,0	69,2	42,8	82,6	52,9	69,5	70,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
433	Arts	%										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
434	Lettres	%	33,3	42,8	0,0	25,0	16,6	10,0	0,0	28,5	33,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
435	Sciences humaines	%	47,0	47,0	41,9	66,6	57,1	65,9	56,8	51,0	58,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
436	Éducation	%	21,4	11,7	33,3	41,6	56,2	18,1	40,0	30,0	10,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
437	Droit	%	0,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	33,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
438	Administration	%	62,5	50,0	28,5	33,3	0,0	12,5	6,6	25,0	28,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
439	Autres	%	-	-	-	-	-	0,0	-	-	33,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
			Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)														
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	Réussite des études de baccalauréat																		
440	Persévérance après 1 an	n																	
441	Diplomation après 6 ans	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	n																	
442	Sciences de la santé	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
443	Sciences pures	n		En jaune: Données déjà détenues par le MES.										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
444	Sciences appliquées	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
445	Arts	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
446	Lettres	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
447	Sciences humaines	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
448	Éducation	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
449	Droit	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
450	Administration	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
451	Autres	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																		
452	Sciences de la santé	n	20	19	25	9	21	29	35	36	24	26	29	33	45	n.d.	n.d.	n.d.	
453	Sciences pures	n	18	34	27	25	24	17	20	23	19	34	30	20	30	n.d.	n.d.	n.d.	
454	Sciences appliquées	n	23	30	24	17	28	25	34	30	47	38	51	67	47	n.d.	n.d.	n.d.	
455	Arts	n								2		1				n.d.	n.d.	n.d.	

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke																	Date : Octobre 2021
																		Page 3 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations															III. Remarques
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade															
456	Lettres	n	10	5	8	7	4	8	11	4	6	6	8	6	2	n.d.	n.d.	n.d.
457	Sciences humaines	n	73	79	82	91	100	94	88	83	79	86	93	89	92	n.d.	n.d.	n.d.
458	Éducation	n	13	6	9	5	2	5	3	6	5	4	6	5	2	n.d.	n.d.	n.d.
459	Droit	n	1	7	10	5	6	14	8	5	17	16	97	76	83	n.d.	n.d.	n.d.
460	Administration	n	230	196	203	203	218	209	236	253	195	223	207	203	201	n.d.	n.d.	n.d.
461	Autres	n	32	33	19	67	73	87	65	86	87	83	76	93	108	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																	
462	Sciences de la santé	n	25	26	26	17	26	30	42	49	29	32	30	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n	18	43	30	27	29	18	21	23	21	34	32	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n	25	33	25	23	29	29	36	30	53	40	55	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n								2		1		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
466	Lettres	n	16	12	12	20	10	9	18	4	7	9	8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
467	Sciences humaines	n	84	85	87	101	111	101	99	91	88	95	105	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n	16	7	9	7	4	6	7	6	8	6	6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
469	Droit	n	1	8	11	5	7	15	10	10	17	16	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
470	Administration	n	238	202	215	219	233	221	244	254	201	232	213	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
471	Autres	n	35	34	20	74	76	93	73	90	99	91	81	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant																	
472	Sciences de la santé	n	8	9	12	9	10	11	13	9	11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
473	Sciences pures	n	7	12	8	5	7	12	12	11	18	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
474	Sciences appliquées	n	14	8	8	18	9	19	9	16	26	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
475	Arts	n										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
476	Lettres	n	2	3		1	1	1		2	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
477	Sciences humaines	n	16	16	13	22	28	29	29	25	32	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
478	Éducation	n	6	2	7	5	9	2	6	3	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
479	Droit	n			1				1		1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
480	Administration	n	5	3	2	2		2	1	3	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
481	Autres	n									1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date : Octobre 2021
												Page 3 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade									
	Durée moyenne des études au baccalauréat											
482	Sciences de la santé	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.					n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
483	Sciences pures	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
484	Sciences appliquées	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
485	Arts	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
486	Lettres	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
487	Sciences humaines	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
488	Éducation	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
489	Droit	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
490	Administration	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
491	Autres	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
492	Ensemble des secteurs	an						n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de maîtrise											
493	Sciences de la santé	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.							n.d.	n.d.	n.d.
494	Sciences pures	an								n.d.	n.d.	n.d.
495	Sciences appliquées	an								n.d.	n.d.	n.d.
496	Arts	an								n.d.	n.d.	n.d.
497	Lettres	an								n.d.	n.d.	n.d.
498	Sciences humaines	an								n.d.	n.d.	n.d.
499	Éducation	an								n.d.	n.d.	n.d.
500	Droit	an								n.d.	n.d.	n.d.
501	Administration	an								n.d.	n.d.	n.d.
502	Autres	an								n.d.	n.d.	n.d.
503	Ensemble des secteurs	an								n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de doctorat											
504	Sciences de la santé	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
505	Sciences pures	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
506	Sciences appliquées	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
507	Arts	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
508	Lettres	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
509	Sciences humaines	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
510	Éducation	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
511	Droit	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
512	Administration	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
513	Autres	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
514	Ensemble des secteurs	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

Date : Octobre 2021

I. Éléments d'information **II. Observations** **III. Remarques**

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
515	**Hommes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**1 390**	**1 377**	**1 386**	**1 306**	**1 334**	**1 376**	**1 428**	**1 466**	**1 502**	
516	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	89	90	91	84	87	86	91	97	97	
517	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	6	6	6	7	7	7	9	
518	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	85	78	81	79	84	90	88	
519	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	630	632	635	623	623	620	632	623	645	
520	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	143	121	136	114	124	129	150	163	158	
521	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	136	114	124	129	150	163	158	
522	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
523	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	15	15	14	14	14	15	15	16	
524	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	189	187	193	166	175	195	194	223	233	
525	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	203	200	198	185	188	203	210	214	216	
526	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	25	21	24	26	27	30	26	28	
527	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	97	107	97	96	97	102	106	105	109	
528	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	96	102	106	105	109	
529	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	0	0	0	0	
530	**Femmes**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**1 488**	**1 480**	**1 480**	**1 360**	**1 361**	**1 476**	**1 530**	**1 584**	**1 671**	
531	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	69	70	65	66	62	64	67	74	75	
532	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	5	5	5	5	6	
533	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	60	61	57	59	62	69	69	
534	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	423	444	474	475	469	486	504	517	539	
535	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	93	68	69	65	71	71	73	85	108	
536	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	69	65	71	71	73	85	108	
537	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
538	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	1	2	1	2	
539	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	268	275	281	228	240	291	301	322	352	
540	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	147	157	146	132	135	154	153	156	160	
541	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	468	442	422	373	366	389	409	408	416	
542	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	22	22	20	17	20	21	21	19	
543	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	22	19	16	20	21	21	19	
544	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	1	0	0	0	0	
545	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**2 878**	**2 857**	**2 866**	**2 666**	**2 695**	**2 852**	**2 958**	**3 050**	**3 173**	
546	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	158	160	156	150	149	150	158	171	172	
547	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	11	11	11	12	12	12	15	
548	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	145	139	138	138	146	159	157	
549	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 053	1 076	1 109	1 098	1 092	1 106	1 136	1 140	1 184	
550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	236	189	205	179	195	200	223	248	266	
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	205	179	195	200	223	248	266	
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
553	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	17	16	15	15	15	17	16	18	
554	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	457	462	474	394	415	486	495	545	585	
555	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	350	357	344	317	323	357	363	370	376	
556	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	492	467	443	397	392	416	439	434	444	
557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	129	119	116	114	122	127	126	128	
558	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	118	114	112	122	127	126	128	
559	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	2	2	0	0	0	0	

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)

	Effectif de chargés de cours	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
560	**Total**	**n**	**n.d.**	**n.d.**	**n.d.**	**2 302**	**2 287**	**2 237**	**2 205**	**2 422**	**2 496**	**2 483**	**2 548**	**2 269**	Note : Les Chargés de cours avec valeur déclarée « I » pour le sexe sont inclus dans le total mais ne sont pas présentés dans la répartition par sexe.
561	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 109	1 065	1 031	1 009	1 089	1 122	1 130	1 181	1 024	
562	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 193	1 222	1 206	1 196	1 332	1 374	1 353	1 367	1 245	

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke **Date : Octobre 2021**

I. Éléments d'information **II. Observations** **III. Remarques**

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT

	Fonds de fonctionnement A. Produits	Unité	Année financière universitaire (1er mai au 30 avril) 2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
563	**Subventions**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**304 169 132**	**316 215 214**	**319 305 898**
564	Subvention du MES (515)	k$				En jaune: Données déjà détenues par le MES.					280 063 763	301 821 449	302 461 864
565	Autres subventions provinciales (405, 410, 495) (depuis 2020-2021 : 405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	k$									652 511	781 327	2 834 609
566	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420) (depuis 2020-2021 : 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	k$									7 923 926	8 082 984	8 551 686
567	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 428) (depuis 2020-2021 : 424, 426, 428, 429, 431)	k$									5 528 933	5 529 455	5 457 739
568	**Produits provenant des étudiants**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**72 703 236**	**79 318 004**	**80 702 513**
569	Droits de scolarité (401)	k$									45 885 674	47 153 726	49 093 000
570	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k$									4 112 740	2 830 425	2 297 857
571	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k$									734 289	890 350	741 575
572	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k$									411 274	283 042	229 786
	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)											2 699 666	2 946 407
	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)											1 254 091	1 871 066
	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)											5 022 638	4 894 110
573	Cotisations des étudiants (455)	k$									6 695 486	6 960 573	
574	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k$									10 303 792	10 329 972	
	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)												18 417 692
575	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k$									4 559 971	1 913 522	
	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)												411 021
576	**Autres produits**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**59 764 033**	**45 862 160**	**40 271 544**
577	Intérêts et dividendes (435)	k$									587 710	697 606	413 191
578	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k$									0	0	0
579	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k$									0	0	0
580	Produits provenant dune fondation (446)	k$									0	12 500	16 560
581	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k$									906 403	863 048	851 647
582	Gains sur vente de placement (526)	k$											
583	Recouvrement des coûts indirects (465)	k$									6 015 352	6 564 182	7 185 115
584	Ventes externes (460)	k$									33 485 971	28 118 195	25 325 498
585	Autres produits (466, 470)	k$									18 768 598	9 608 628	6 679 534
586	**Total des produits**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**436 636 401**	**441 395 378**	**440 279 956**

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date : Octobre 2021
													Page 5 de 8
	I. Éléments d'information		**II. Observations**										**III. Remarques**
	DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												
										Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)			
	B. Charges												
587	**Masse salariale**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**266 320 519**	**275 189 201**	**279 336 616**
588	Direction	k$				En jaune: Données déjà détenues par le MES.					21 112 996	22 752 679	23 461 740
589	Gérance	k$									1 430 109	1 737 042	1 722 896
590	Enseignants-chercheurs	k$									100 041 371	101 360 326	102 103 722
591	Chargés de cours	k$									37 746 709	38 284 631	39 414 865
592	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k$									6 491 284	6 625 750	6 780 809
593	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k$									3 927 669	4 000 192	3 688 042
594	Personnel professionnel non enseignant	k$									44 494 815	48 368 614	49 821 635
595	Personnel de soutien technique	k$									20 348 656	20 654 328	20 686 310
596	Personnel de soutien de bureau	k$									22 332 656	23 033 233	23 397 475
597	Personnel de métier et ouvrier	k$									8 394 254	8 372 406	8 459 122
598	**Avantages sociaux (700)**	**k$**									**50 355 823**	**50 461 124**	**54 694 239**
599	**Autres charges**	**k$**	0	0	0	0	0	0	0	0	**86 596 014**	**89 922 873**	**82 403 347**
600	Avantages sociaux futurs (704)	k$									(3 890 500)	(3 735 600)	988 300
601	congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k$									413 099	837 415	809 648
602	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k$									229 002	253 817	104 344
603	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k$									285 353	390 060	308 516
604	Formation et perfectionnement (710)	k$									1 218 253	1 145 824	531 513
605	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k$									8 388 898	8 330 275	2 892 189
606	Bourses (735)	k$									3 279 938	3 451 101	3 369 892
607	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k$									10 406 383	11 072 960	14 118 940
608	Fournitures et matériel (745)	k$									8 208 045	8 162 627	9 477 028
609	Coûts des marchandises vendues (755)	k$									780 430	733 388	210 231
610	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k$									27 815 311	26 890 953	25 111 368
611	Volumes et périodiques (750)	k$									5 387 737	5 412 039	5 777 362
612	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k$									9 568 163	9 797 675	9 035 033
613	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k$									3 957 443	3 944 904	3 517 035
614	Location-exploitation (830)	k$									838 489	928 717	576 025
615	Pertes sur vente de placements (886)	k$									0	0	0
616	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k$									1 750 034	1 599 563	2 220 896
617	Biens de nature non capitalisable (893)	k$									0	0	0
618	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k$									1 258 427	1 136 736	558 186
619	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k$									0	0	0
620	Autres charges (860, 870)	k$									6 601 809	9 570 419	2 796 838
621	Virements interfonctions (877)	k$											
622	Ventes internes (878)	k$											(3 784 972)
	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)												3 784 972
623	Gains et pertes latents (879)	k$											
624	**Total avant éléments extraordinaires**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**403 272 356**	**415 573 198**	**416 434 201**
625	Éléments extraordinaires (880)	k$											
626	**Total des charges**	**k$**	0	0	0	0	0	0	0	0	**403 272 356**	**415 573 198**	**416 434 201**
627	**Résultat de l'exercice**	**k$**	0	0	0	0	0	0	0	0	**33 364 045**	**25 622 180**	**23 845 754**

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date : Octobre 2021
													Page 6 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
	DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS												
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
	Fonds avec restrictions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
	A. Produits													
628	**Subventions**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	79 533 626	93 160 382	112 294 862	
629	Subvention du Ministère (515)	k$									4 157 656	7 443 374	15 352 498	
630	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)(depuis 2020-2021 : 405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	k$				En jaune: Données déjà détenues par le MES.					19 750 117	21 807 588	27 705 603	
631	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)(Depuis 2020-2021 :415 , 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	k$									45 744 666	52 205 162	56 235 110	
632	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)(depuis 2020-2021 : 424, 426, 428, 429, 431)	k$									9 881 188	11 704 257	13 001 651	
633	**Autres produits**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	73 597 527	79 292 769	81 013 665	
634	Intérêts et de dividendes (435)	k$												
635	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k$												
636	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k$												
637	Produits provenant d'une fondation (446)	k$									7 504 097	8 160 550	5 377 173	
638	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k$									66 088 141	71 124 282	75 628 233	
639	Gains sur vente de placements (526)	k$												
640	Ventes externes (460)	k$									5 289	7 937	8 260	
641	Autres produits (466, 470)	K$												
642	**Total des produits**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	153 131 153	172 453 151	193 308 527	

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date : Octobre 2021
													Page 6 de 8
	I. Éléments d'information		**II. Observations**										**III. Remarques**
	DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS												
											Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)		
	B. Charges												
643	**Masses salariales**	**k$**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**72 512 013**	**80 352 945**	**94 047 532**
644	Direction	k$									767 609	767 121	1 153 602
645	Gérance	k$									0	0	0
646	Enseignants-chercheurs	k$									40 950 274	41 694 719	48 372 260
647	Chargés de cours	k$									661 074	730 991	737 795
648	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k$									17 708 840	21 710 910	23 963 853
649	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k$									6 369 748	7 594 391	10 274 884
650	Personnel professionnel non enseignant	k$									2 257 782	3 352 365	5 024 068
651	Personnel de soutien technique	k$									3 098 611	3 451 869	3 457 921
652	Personnel de soutien de bureau	k$									551 224	832 567	918 173
653	Personnel de métier et ouvrier	k$									146 852	218 212	145 176
654	**Avantages sociaux**	**k$**									**14 515 396**	**15 885 059**	**18 989 243**
655	**Autres charges**	**k$**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**66 103 744**	**76 215 147**	**80 271 752**
656	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k$									0	0	0
657	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k$									12 321	970	5 578
658	Stagiaires postdoctoraux (706)	k$									6 984 043	7 766 481	7 763 354
659	Formation et perfectionnement (710)	k$									123 608	103 834	108 974
660	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k$									6 454 125	6 477 510	856 182
661	Bourses (735)	k$									20 978 786	26 581 678	27 887 190
662	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k$									8 511 760	10 740 652	13 640 725
663	Fournitures et matériel (745)	k$									8 708 215	8 304 543	11 486 360
664	Coûts des marchandises vendues (755)	k$									0	0	0
665	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k$									5 918 100	7 380 859	8 730 414
666	Volumes et périodiques (750)	k$									223 931	220 486	220 531
667	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k$									838 925	586 055	443 958
668	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k$									78 261	147 316	359 511
669	Location exploitation (830)	k$									156 405	180 526	131 590
670	Transfert de coûts indirects (865)	k$									6 015 352	6 564 182	7 185 115
671	Pertes sur vente de placements (886)	k$									0		0
672	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k$									1 039 844	1 046 663	1 357 537
673	Biens de nature non capitalisable (893)	k$									0	0	0
674	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k$									0	161	0
675	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k$									0	0	0
676	Autres charges (860, 870)	k$									60 067	113 231	94 734
677	Virements interfonctions (877)	k$											
678	Ventes internes (878)	k$											
679	Gains et pertes latents (879)	k$											
680	**Total avant éléments extraordinaires**	k$	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**153 131 153**	**172 453 151**	**193 308 527**
681	Éléments extraordinaires (880)	k$											
682	**Total des charges**	**k$**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**153 131 153**	**172 453 151**	**193 308 527**
683	**Résultat de l'exercice**	**k$**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date : Octobre 2021
													Page 7 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
	DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS												
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
	Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
684	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k$									11 582 305	19 021 919	28 218 795	
685	Fonds de fonctionnement	k$				En jaune: Données déjà détenues par le MES.					17 403 745	21 082 624	17 741 350	
686	Fonds avec restrictions	k$												
687	Fonds de dotation	k$												
688	Autres fonds, fondations et dons	k$									3 177 480	2 847 935	2 138 779	
689	Autres sources	k$									18 494 493	19 364 358	23 266 755	
690	**Total**	**k$**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**50 658 021**	**62 316 836**	**71 365 680**	
	Acquistions d'immobilisations (Annexe 16)	**Unité**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	
691	Projets en cours	k$				En jaune: Données déjà détenues par le MES.					1 367 207	4 451 758	302 709	
692	Terrains	k$									0	0	0	
693	Aménagement de terrains	k$									567 303	2 525 431	11 566 667	
694	Bâtiments	k$									(27 920)	13 112 071	24 733	
695	Bâtiments - construction prestigieuse	k$									0	0	0	
696	Améliorations majeures aux bâtiments	k$									23 587 894	9 686 615	28 415 276	
697	Améliorations locatives	k$									1 098	0	13 487	
698	Equipements informatiques	k$									2 609 259	2 523 867	2 545 156	
699	Equipements de communication multimédia	k$									1 357 780	1 531 673	2 147 694	
700	Mobilier et équipement de bureau	k$									547 852	701 653	1 091 160	
701	Autres équipements	k$									111 624	736 780	230 261	
702	Equipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k$									15 097 787	19 831 634	18 980 823	
703	Documents de bibliothèques	k$									1 707 628	1 770 341	1 873 390	
704	Manuels pédagogiques	k$									0	0	0	
705	Matériels roulants	k$									302 679	433 365	227 969	
706	Réseaux de télécommunications	k$									0	0	0	
707	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisistion	k$									0	0	0	
708	Autres actifs corporels (note A)	k$									0	0	0	
709	Actifs non amortissables	k$									98 210	397 765	55 050	
710	Logiciels (note B)	k$									293 153	126 803	349 063	
711	Développements informatiques (note B)	k$									3 036 468	4 487 079	3 542 242	
712	Autres actifs incorporels	k$									0	0	0	
713	**TOTAL**	**k$**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**50 658 021**	**62 316 836**	**71 365 680**	

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke														Date : Octobre 2021
											1000				Page 8 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques
	INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
	Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
714	**Fonds de recherche (total)**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**150 603**	**158 834**	**196 162**	**198 018**	
715	**Subventions d'infrastructure de la FCI**	k$	Historique obtenu l'année dernière								6 929	17 907	17 518	12 488	
716	**Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI**	k$									600	556	524	535	
717	**Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)**	k$									**0**	**0**	**0**	**0**	
718	Chaires de recherche du Canada	k$									**5 425**	**5 355**	**5 423**	**6 773**	
719	Organismes subventionnaires canadiens	k$									36 869	44 519	52 447	59 566	
720	Gouvernement du Canada	k$									3 319	2 172	3 990	2 683	
721	**Subventions de recherche du Québec**	k$									0	0	0	0	
722	Fonds de recherche du Québec	k$									12 889	12 488	13 846	14 229	
723	Gouvernement du Québec	k$									31 627	11 984	30 782	30 807	
724	**Financement institutionnel**	k$									5 290	5 006	6 458	7 399	
725	**Autres sources**	k$									41 341	50 515	57 414	55 660	
726	Contrats	k$									6 314	8 332	7 761	7 878	
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
727	**Fonds de recherche (total)**	k$	0	0	0	0	0	0	0	0	**150 603**	**158 834**	**196 162**	**198 018**	
728	Sciences de la santé	k$	Historique obtenu l'année dernière								46 075	51 119	60 838	61 458	
729	Sciences pures	k$									37 909	42 564	52 998	52 651	
730	Sciences appliquées	k$									52 169	49 269	61 776	57 181	
731	Arts	k$									22	20	0	0	
732	Lettres	k$									0	0	0	0	
733	Sciences humaines	k$									7 052	6 596	9 513	10 936	
734	Éducation	k$									3 874	5 044	5 837	9 543	
735	Droit	k$									729	600	866	1 428	
736	Administration	k$									2 354	2 417	2 956	4 379	
737	Autres	k$									419	1 205	1 377	442	
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
738	**Professeurs-chercheurs financés**	%	Historique obtenu l'année dernière								**44%**	**44%**	**46%**	**46%**	
739	Sciences de la santé	%									22%	**26%**	**26%**	**23%**	
740	Sciences pures	%									83%	**87%**	**93%**	**91%**	
741	Sciences appliquées	%									91%	**88%**	**89%**	**93%**	
742	Arts	%									33%	**20%**	**0%**	**0%**	
743	Lettres	%									0%	**0%**	**0%**	**0%**	
744	Sciences humaines	%									52%	**53%**	**56%**	**56%**	
745	Éducation	%									48%	**43%**	**48%**	**63%**	
746	Droit	%									44%	**43%**	**45%**	**42%**	
747	Administration	%									33%	**30%**	**25%**	**32%**	
748	Autres	%													

	Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke														Date : Octobre 2021
											1000				Page 8 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques
	INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril												
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
749	**Financement médian (ensemble des secteurs)**	$	Historique obtenu l'année dernière								**68 290**	**74 050**	**70 056**	**94 225**	
750	Sciences de la santé	$									136 458	99 549	116 586	170 059	
751	Sciences pures	$									111 643	117 166	68 200	95 200	
752	Sciences appliquées	$									187 101	184 160	206 651	246 528	
753	Arts	$									11 000	20 000	0	0	
754	Lettres	$									0	22 060	25 880	31 000	
755	Sciences humaines	$									28 301	29 375	27 999	41 955	
756	Éducation	$									23 324	41 740	40 632	39 566	
757	Droit	$									13 040	7 750	14 680	8 500	
758	Administration	$									30 621	29 947	37 431	54 360	
759	Autres	$									0	0	0	0	

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG, BCI.

Page 1- Étudiants-enseignants

Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. *Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants)*. Les professeurs invités sont exclus.

Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en*modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement*, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module *ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique*, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soien à temps plein. Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.Claren

Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours e dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein. La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.
Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur. Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

		Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir *Table de conversion* pour le détail des regroupements.
Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignée dans l'année est pris en considération. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

Page 2- Étudiants par cycle

Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

Page 3- Réussite

	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
	Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme.*Voir Liste_formules*.
Ligne 398	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. *Voir Liste_formules*.

Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2), et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc (135+52+1 268)/2 012 = 72,3% de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0.*Voir Liste_formules*.
Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439

Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
Page 4- Personnel		Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.
Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.
Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction
Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe *la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen)* et les cadres (direction de service et autres cadres).

Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité. Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.
Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche. Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.
Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.
Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.

Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.
Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.
Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.

Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturel ou sportif et les événements spéciaux, etc.
Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)
Page 5- FF		Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.
	Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 6- FR		Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.
	Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 7- FI		Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.)
	Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 8- Recherche		
Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)

Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
Ligne 726	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1) ÷ 2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

3.2 Encadrement étudiant

En plus des données sur l'encadrement étudiant intégrées aux chiffriers préparés par le ministère et présentées dans la section précédente, l'Université de Sherbrooke renouvelle sans cesse son offre de formation. Ainsi, elle a offert, en 2020-2021, 405 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide.

Année après année, l'Université revoit son offre de formation, modifie ses programmes, en crée de nouveaux ou ferme des formations ne répondant plus aux besoins actuels. Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la pertinence de la formation contribuent indéniablement à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et au développement de l'institution.

La réussite étudiante est au cœur de la mission de l'Université de Sherbrooke et de son plan stratégique. Elle vise à offrir un parcours de formation de qualité à toutes les personnes inscrites à ses programmes d'études. Cette approche porte fruit puisque, selon le dernier sondage Maclean's, l'Université de Sherbrooke obtient pour une sixième année consécutive la première place au Canada quant au niveau de satisfaction de ses étudiantes et étudiants (une évaluation effectuée sur 10 paramètres, dont 7 où l'Université arrive en tête).

L'Université de Sherbrooke se démarque depuis longtemps par ses innovations pédagogiques. Au cours des dernières années, diverses actions ont visé à consolider ce positionnement enviable, confirmé notamment par le sondage Maclean's qui place l'UdeS première dans sa catégorie pour les activités d'apprentissage expérientiel. Ainsi, une nouvelle politique sur la qualité de la formation a été adoptée. L'accompagnement offert aux étudiants, ainsi qu'aux milieux de travail avant, pendant et après les stages coop a également été complètement revu.

Malgré les difficultés et le ralentissement économique causés par la pandémie de Covid-19 en 2020-2021, l'Université de Sherbrooke a encadré plus de 4 843 stages coopératifs dans les 48 programmes et cheminements offerts sous ce régime, l'Université de Sherbrooke reste encore aujourd'hui la référence québécoise dans l'alternance travail-études. Cette approche facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail, permet un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité et génère quelque 50 M$ en financement aux étudiantes et étudiants. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de qualité adapté à leur niveau de compétences avant, pendant et après le stage, ainsi que d'expériences de travail pertinentes contribuant à leur développement professionnel. Si l'on tient compte également des activités de stages non rémunérés de plusieurs autres programmes, par exemple en enseignement, en médecine et en sciences de la santé ou en sciences humaines, c'est 89 % des étudiantes et étudiants des programmes de grade au premier cycle qui bénéficient d'une formation incorporant des stages en milieu de travail; une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à plusieurs innovations.

Au-delà du régime coopératif, l'apprentissage en milieu de pratique ou par des activités de service à la collectivité a poursuivi son développement. En collaboration avec les autres établissements supérieurs de l'Estrie, le portail *Apprendre avec VOUS / Learning with YOU* a été conçu pour faire connaître au grand public les cliniques-écoles et les nombreux projets pédagogiques réalisés chaque année dans la communauté. Une ressource professionnelle associée au portail agit comme intermédiaire entre les équipes programmes et les collectivités pour développer et réaliser des mandats. Par ailleurs, plus de 600 000 $ de subventions de l'organisme national Éducation coopérative et apprentissage en milieu de travail (ECAMT) ont été octroyés en 2021 à l'UdeS afin de soutenir des centaines d'étudiantes et étudiants de différentes facultés et du Centre universitaire de formation en environnement. C'est, de loin, le montant le plus élevé accordé à une université québécoise.

À Longueuil, l'incubateur d'innovations pédagogiques a été mis en place pour offrir au personnel enseignant un espace de création, d'échanges, de réflexion, d'approfondissement, de co-construction et d'expérimentation axé sur l'expérience d'apprentissage en contexte d'innovations pédagogiques et curriculaires. De plus, l'UdeS a lancé le projet interinstitutionnel de la FabriqueReL, qui a pour mission de développer de ressources éducatives libres en éducation et en enseignement supérieur (subventions totales sur trois ans de 1 470 000 $).

Un programme visant à mettre en œuvre une approche inclusive, qui favorise l'apprentissage de l'ensemble des étudiantes et des étudiants, a aussi vu le jour en 2018. Il s'est accompagné de formations offertes au personnel enseignant sur les concepts clés de l'éducation inclusive. D'ailleurs, le nombre d'activités de perfectionnement dispensées par le Service de soutien à la formation a fortement augmenté; il est passé de 20 en 2017-2018 à 192 en 2020-2021, et c'est sans compter les consultations et le soutien individuel offerts par les conseillers et conseillères pédagogiques.

Cycles supérieurs

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une priorité de l'Université de Sherbrooke. Il va de pair avec le fort développement de la recherche. L'offre de formation est à la fois constituée de programmes disciplinaires conçus selon un modèle classique de séminaires et d'activités de recherche et de programmes interdisciplinaires souvent fondés sur des approches pédagogiques innovantes. Le Centre compétences recherche + (CR+, auparavant CUEFR) permet d'enrichir la formation aux cycles supérieurs par une offre d'activités favorisant le développement de compétences transversales adaptées aux besoins et aux enjeux des divers milieux de recherche.

Une grande attention a aussi été portée à la qualité et à la durée des études supérieures pour laquelle plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment le programme « Avantage UdeS », comportant par exemple des bourses d'excellence et la création des comités de mentorat. On a implanté un outil de gestion informatisé pour faciliter le suivi du parcours étudiant, produit des guides d'information et multiplié les expériences multidisciplinaires, à travers notamment le CR+, qui regroupe désormais l'ensemble des facultés autour d'une offre de formation diversifiée et

enrichie. Ces initiatives commencent à porter fruit. Ainsi, tant au doctorat qu'à la maîtrise de type recherche, on remarque déjà une réduction du nombre de trimestres écoulés entre la première inscription et la diplomation. L'atteinte des cibles identifiées dans le plan stratégique (2,5 années pour la maîtrise et 5 années pour le doctorat) demandera cependant des efforts soutenus, bien que les résultats préliminaires démontrent que l'UdeS est en bonne voie d'atteindre ces objectifs très ambitieux.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants de mettre à jour leurs connaissances ou de se perfectionner dans un champ particulier du savoir ou dans un secteur précis du marché du travail. L'Université de Sherbrooke propose ainsi une offre de formation diversifiée et complémentaire composée de programmes courts (microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées) et de maîtrises fondées sur des pédagogies actives (mandats, cliniques, études de cas, approches par problèmes ou par projets, etc.). Plusieurs sont offerts à distance ou en mode hybride.

Internationalisation

Dans le contexte de la mondialisation des échanges sociaux, culturels ou économiques, la formation supérieure doit répondre aux enjeux de mobilité professionnelle internationale, de relations multiculturelles et de diversité des populations. Le processus d'internationalisation devient ainsi de plus en plus inhérent à la nature même de l'Université.

Au Québec, les défis démographiques et réglementaires créent en outre une pression supplémentaire en termes d'attraction, d'intégration et de rétention des talents. Les universités souhaitent être des partenaires de choix du gouvernement et de la société pour faire face à ces enjeux cruciaux.

En 2020-2021, l'Université de Sherbrooke a accueilli 3 795 étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur du Québec, dont 1 970 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 95 pays et territoires (principalement de la France, pour 801 étudiantes et étudiants). La grande majorité des 305 stagiaires et étudiants au post-doctorat provient aussi de l'international. La mobilité internationale a évidemment été grandement limitée par la pandémie. L'UdeS met en place des mesures pour assurer le meilleur taux de réussite possible pour tous ces étudiants issus de contextes culturels très variés. Elle veut aussi profiter de la présence de ces personnes de cultures différentes pour développer les compétences interculturelles dans l'ensemble de la communauté et l'ouvrir à la diversité culturelle.

Pour favoriser l'intégration universitaire et sociale des étudiantes et étudiants internationaux, l'Université de Sherbrooke a mis en place un programme d'accueil constitué de mesures de suivis en ligne et sur place, de rencontres, de visites guidées, d'activités sociales et de parrainage, d'ateliers sur le travail intellectuel, etc. Les besoins particuliers de ce segment de la population étudiante sont également pris en compte afin de les préparer aux activités de stages et au travail sur le campus et hors campus. Par exemple, des formations sur les caractéristiques du monde du

travail québécois sont offertes à toutes les étudiantes et tous les étudiants internationaux inscrits aux programmes en régime coopératif, ainsi qu'aux autres étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration qui le souhaitent, afin de les aider à rédiger leur cv, à préparer leurs entrevues et adapter leur style de communication et leurs modes de fonctionnement aux codes culturels et aux usages particuliers de leur milieu d'accueil québécois. Un projet est aussi en cours pour aider les milieux de stages à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux dans leurs organisations.

Cette internationalisation ouvre le milieu universitaire à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de multiples origines culturelles et linguistiques. L'Université privilégie le développement de partenariats stratégiques permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke veut y accroître encore davantage son attractivité. Dans ce contexte, la déréglementation des frais majorés pour les étudiantes et étudiants internationaux sera un défi important des prochaines années.

3.3 Activités de recherche

Les chercheuses et chercheurs de l'UdeS travaillent sur des projets originaux et variés, mais tous poursuivent l'objectif commun de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons et de contribuer à son développement. Cette vision et ces valeurs partagées ont mené à l'identification de six thèmes fédérateurs, au cœur du plan stratégique spécifique aux activités de recherche :

Les thèmes fédérateurs sont un bel exemple de stratégies visant à favoriser les rencontres interfacultaires et interdisciplinaires afin de générer des résultats de recherche qui répondent aux besoins pressants de la société.

Environ 750 professeures et professeurs sont engagés dans cette mobilisation interdisciplinaire qui comporte une grande animation scientifique réalisée par les Centres, Instituts et plateformes scientifiques. Du personnel professionnel a été recruté pour les soutenir. Chacun des thèmes a maintenant son agenda d'activités d'animation propre et se positionne à l'extérieur de l'Université :

- L'équipe du thème *Vieillissement* développe un concept de gérontopole et organise une série de conférences nationales;
- L'équipe du thème *Changements climatiques et environnement* a présenté un rapport à la demande de CAGS-CRSH : La vie en fonction de la capacité limite de la Terre, et a publié une seconde édition du Climatoscope;
- L'équipe du thème *Matériaux, procédés innovants et sciences quantiques* a officiellement démarré ses activités et a développé un site d'échanges;
- L'équipe du thème *Santé* tient des midis-conférences.

L'UdeS poursuit l'objectif d'accélérer le développement de la recherche en donnant à sa communauté les moyens de résoudre des problèmes complexes nécessitant des approches multidisciplinaires et entraînant des répercussions importantes pour la société.

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est une priorité de son plan stratégique. Elle repose sur plusieurs stratégies comme le recrutement et l'installation de chercheuses et chercheurs de haut calibre et les thèmes fédérateurs en recherche. Elle touche également à la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée, au soutien à l'entrepreneuriat et aux plateformes technologiques de pointe.

L'approche de l'Université de Sherbrooke en matière de recherche vise à renforcer le continuum recherche fondamentale, applications des connaissances, modification des pratiques dans les milieux.

L'Université de Sherbrooke se classe au quatorzième rang parmi les universités les plus actives en recherche au Canada, selon la compilation annuelle réalisée par Research Infosource, avec des revenus pour 20-21 de quelque 207,3 M$. Cette remarquable progression dans toutes les disciplines place désormais l'UdeS parmi les grandes universités de recherche au Canada.

L'UdeS compte 23 centres de recherche, 83 chaires de recherche, 1 unité mixte internationale et 6 instituts de recherche avec l'ajout de l'Institut de recherche sur le cancer de l'Université de Sherbrooke (IRCUS). Sa communauté de recherche regroupe 1 219 professeures et professeurs, 4 063 étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux. En tout, ce sont quelque 6 411 personnes qui œuvrent en recherche.

L'Université de Sherbrooke affiche en outre un excellent taux de succès aux concours nationaux. Deux fois sur trois, elle présente des résultats au-dessus de la moyenne nationale, ce qui illustre l'excellent travail de soutien aux équipes de recherche pour le dépôt de projets ainsi que la pertinence des initiatives réalisées, comme démontré par les données 2020-2021.

Le poste de vice-recteur adjoint à la recherche et aux études supérieures a été créé pour soutenir le développement des projets de recherche en sciences humaines et sociales. Les efforts collectifs consentis donnent des résultats intéressants, comme l'illustre l'annonce récente de 12 subventions de recherche à des chercheuses et chercheurs de diverses disciplines de l'Université de Sherbrooke par le Conseil de la recherche en sciences humaines (CRSH). Le taux de succès au programme Savoir du CRSH atteint 73 % avec plus de 1 M$ en subvention. Au programme Développement de partenariats, l'UdeS affiche un taux de succès de 100 % avec quatre subventions totalisant près de 800 k$.

Les chercheuses et chercheurs de l'UdeS ont obtenu d'excellents résultats dans les programmes Connexion et Engagement partenarial. Les programmes Relève professorale et Actions concertées du Fonds de recherche du Québec Culture et société ont subventionné des projets en persévérance et réussite scolaires, numérique COVID-19, soutien milieu inuit et soutien aux aînés.

Cette constante progression est le résultat d'un ensemble de stratégies et d'initiatives allant du soutien aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en passant par l'appui aux regroupements d'excellence.

Le programme de bourses d'excellence aux études supérieures a été doublé pour contribuer à l'attraction des meilleurs talents dans les filières prioritaires de l'UdeS. Un programme d'accueil pour les stagiaires postdoctoraux a été mis en place afin d'uniformiser les procédures dans les différentes facultés, de produire des documents communs et de mettre en place un système de parrainage par des pairs.

Depuis près de 40 ans, l'Université de Sherbrooke concentre des efforts dans le développement de la physique quantique. Elle s'est d'abord intéressée aux matériaux quantiques puis à l'informatique et à l'ingénierie quantiques. L'UdeS est devenue un des trois principaux pôles canadiens de recherche et développement dans ce secteur. La création de l'Institut quantique, dans le cadre de la première phase de projets financés par la stratégie Apogée, a permis une accélération de cette reconnaissance. Cette importante masse critique à l'Université de Sherbrooke ainsi que l'approche partenariale et entrepreneuriale qui la caractérise servent de pierre d'assise pour la création d'une éventuelle zone d'innovation sur les Sciences quantiques et leurs applications technologiques qui fait l'objet d'intenses discussions avec le gouvernement du Québec. Les retombées de la filière quantique sont extrêmement nombreuses tant en informatique, en génie, en environnement qu'en médecine et en développement de médicaments.

Illustration de son influence accrue sur la scène canadienne, l'Université de Sherbrooke a été au cœur de l'élaboration de la stratégie quantique nationale. Grâce à un travail concerté du vice-

recteur à la recherche et aux études supérieures avec plusieurs universités canadiennes, l'UdeS a ainsi contribué à convaincre les autorités fédérales d'investir quelque 360 M$ dans cette stratégie pluriannuelle qui sera mise en place.

Comme toutes les grandes universités de recherche participant au programme des Chaires de recherche du Canada, l'Université de Sherbrooke a adopté un plan d'action institutionnel d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Ce plan a fait l'objet d'un examen formel par des comités d'experts créés par le programme des Chaires de recherche du Canada. L'UdeS a reçu la cote « satisfait pleinement aux exigences », soit la plus haute cote attribuée. Le plan devait répondre à une série de critères qui visent à soutenir la participation et/ou remédier à la sous-représentation des personnes des quatre groupes désignés (femmes, peuples autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles).

L'UdeS a poursuivi la mise en place de plateformes d'expertises et technologiques afin d'en maximiser les retombées. Cette année, cinq nouvelles entités ont été lancées :

- Centre de calcul scientifique (SARIC);
- Plateforme de microscopie photonique (FMSS);
- Plateforme des laboratoires de structures (Génie);
- Plateforme de protéomique – spectrométrie de masse (FMSS);
- Laboratoire CIQSS et CADRISQ aménagé à la bibliothèque de la Faculté des sciences (Éducation).

Pour l'Université de Sherbrooke, il importe en outre que toute la création de connaissances issue de ses travaux de recherche soit valorisée et transférée dans la société afin de l'aider à relever les défis qui la confrontent. Depuis 2007, TransferTech, la société de valorisation de l'UdeS, développe des liens entre les entreprises de haute technologie et les chercheuses et chercheurs de l'Université de Sherbrooke et ses centres de recherches affiliés. Des entreprises de toutes tailles profitent des retombées des activités de recherche de l'UdeS. En 2020-2021, TransferTech, a maintenu son taux de succès. Son portfolio compte 194 demandes de brevets, dont 111 confirmés, et quelque 191 technologies actives. 49 % de son portfolio est sous entente commerciale. TransferTech affiche un taux de commercialisation de 42 %, ce qui en fait une des sociétés de valorisation les plus performantes à l'échelle nord-américaine.

La communauté de recherche de l'UdeS a également été grandement mobilisée par l'organisation du 88^{e} Congrès de l'Acfas en 2021 sous le thème « Du jamais su », avec 6 104 congressistes et un excellent rayonnement.

3.4 Redditions de compte spécifiques

Règle 1.2.3
Mission des établissements en région
Montant alloué en 2020-2021 : 1 005 700 $

Comme tous les établissements d'enseignement universitaires situés en région, l'Université de Sherbrooke assume une très importante mission d'attraction et de rétention de talent par l'accessibilité aux études supérieures. Elle collabore aussi étroitement avec le milieu institutionnel, communautaire, commercial et industriel.

Depuis de nombreuses années, elle joue un rôle majeur de développement socioéconomique régional et assume de ce fait un leadership unique que reconnait désormais l'aide gouvernementale pour appuyer sa mission en tant qu'établissement situé en région.

Le montant alloué, qui ne couvre qu'une partie de la contribution de l'UdeS dans le milieu, a été versé au budget général de manière à soutenir un ensemble de ses contributions à la communauté régionale qui ne sont pas entièrement financées par les autres enveloppes et programmes.

Une grande université en région : attraction et rétention de talent

L'impact économique annuel de l'UdeS à Sherbrooke a été évalué à plus de 982 M$ incluant un effet multiplicateur dans l'économie locale.

L'Université de Sherbrooke est le cœur d'un des pôles majeurs d'enseignement et de recherche du Québec. Reconnue pour ses innovations pédagogiques, ses programmes axés sur la pratique, son régime d'alternance études-travail et ses approches innovantes en développement durable, l'Université de Sherbrooke est également un partenaire de premier plan des gouvernements supérieurs et régionaux pour favoriser le développement social, culturel et économique. Plus du tiers des 5000 stages annuels en régime coopératif de l'UdeS sont effectués en Estrie. Un très grand nombre d'autres étudiantes et étudiants effectuent des stages dans les institutions d'enseignement et de santé de la région.

Depuis plusieurs années, elle connaît une importante croissance de ses activités de recherche. Elle se démarque en outre par ses succès en transfert technologique ainsi que ses initiatives en matière d'entrepreneuriat et d'innovation ouverte, en collaboration avec les milieux industriels et sociaux.

L'Université de Sherbrooke a de plus adopté un plan stratégique de la recherche qui comporte six thèmes fédérateurs visant à favoriser les rencontres interfacultaires et interdisciplinaires afin de générer des résultats de recherche qui répondent aux besoins pressants de la société. Certains de ces thèmes sont en outre repris parmi les filières clés sélectionnées par Sherbrooke Innopole, la

structure de développement économique de Sherbrooke, afin de prioriser ses stratégies d'accueil et d'accompagnement d'entreprises.

Avec l'aide de la Ville de Sherbrooke et du ministère de l'Économie et de l'Innovation, l'Université de Sherbrooke a mis en place le Groupe des partenariats d'affaires (GPA). Cette structure agile et légère soutient les projets d'innovation des organisations et des entreprises en les associant à des chercheuses ou des chercheurs et en trouvant les différents leviers financiers susceptibles de multiplier les budgets des entreprises. Depuis sa création, le GPA a rencontré plus de 1500 organisations ou entreprises souhaitant innover en partenariat avec l'Université de Sherbrooke. Plus d'un millier de projets sont en cours d'évaluation ou de réalisation. La valeur des projets collaboratifs en marche ou terminés s'élève à quelque 37 M$.

Par ailleurs, l'UdeS s'investit grandement dans l'appui à l'entrepreneuriat étudiant et à l'installation de startups technologiques dans la région de Sherbrooke.

Son engagement et ses accomplissements font de l'Université de Sherbrooke un partenaire recherché pour le développement socioéconomique régional. C'est d'ailleurs un rôle qu'elle assume activement et volontairement depuis sa création, notamment par l'établissement de protocoles-cadres de collaboration avec plusieurs municipalités.

Des retombées impressionnantes

Les retombées dans le milieu de ses activités d'enseignement et de recherche ainsi que de sa culture partenariale sont majeures :

- Multiples cliniques accessibles gratuitement à la population, dans de nombreuses disciplines;
- Placement de stagiaires dans les organisations et les entreprises estriennes.
- Près de 300 000 heures par année d'interventions de type « service à la communauté ».
- Participation aux conseils d'administration d'instances régionales telles que des organisations de développement économique, des institutions d'enseignement et de santé.
- Participation aux initiatives et mobilisations régionales, notamment sur l'attractivité territoriale, la lutte au décrochage scolaire, les salons de l'emploi, les chambres de commerce, la mobilisation régionale en soutien aux médias locaux, les œuvres caritatives et les campagnes de financement, etc.
- Création d'un vice-rectorat à la valorisation et aux partenariats, de qui relève sa grande stratégie institutionnelle *Innovation, Partenariats, Entrepreneuriat* (IPE).
- Création en 2019 à l'École de gestion de l'UdeS d'un Département d'entrepreneuriat afin de soutenir l'esprit entrepreneurial au sein de la communauté universitaire et dans l'ensemble de la région.
- La Faculté de génie a inauguré un Studio de création – Fondation Huguette et Jean-Louis Fontaine, un espace de création, de valorisation du savoir, d'innovation et d'entrepreneuriat ouvert à l'ensemble de sa communauté et à ses partenaires.
- La stratégie IPE vise également à multiplier les entreprises en essaimage dans l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET) de l'Université de Sherbrooke. Un des rares accélérateurs d'entreprises technologiques au Québec.
- Nombreuses initiatives en matière de développement durable ayant une influence majeure dans le milieu.

- Participation active à l'organisme Sherbrooke ville en santé
- Participation à toutes les tables de concertation et comités spécifiques en matière de mobilité durable et d'environnement.
- Contribution majeure dans le développement de projets de zones d'innovation à Sherbrooke et Bromont ainsi que des collaborations dans d'autres villes au Québec.

Un leader en santé

L'Université de Sherbrooke joue un rôle majeur dans les soins de santé offerts en Estrie et en Montérégie, de même qu'au Centre-du-Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Nouveau-Brunswick :

- Programmes en médecine, en sciences infirmières, en réadaptation, en physiothérapie et en ergothérapie.
- L'UdeS fournit une part importante des stagiaires actifs dans le secteur de la santé.
- Centre de recherche sur le vieillissement en partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
- Nombreux regroupements de chercheuses et chercheurs tels l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke et l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux, contribuant, grâce à leurs recherches, à l'amélioration de la santé de la population.
- Chaire de recherche RBC en santé mentale chez les 0-18 ans avec plusieurs projets et applications en milieu communautaire

Au cœur du développement culturel et sportif

Autre particularité, l'Université de Sherbrooke se démarque par son Centre culturel et son Centre sportif qui offrent des services à toute la population et multiplient les retombées régionales :

- Principal diffuseur des arts de la scène de l'Estrie.
- Programmes d'initiation aux jeunes enfants.
- Accueil des troupes de théâtre amateur et des groupes scolaires.
- Collaboration avec Orford Musique et l'Orchestre symphonique de Sherbrooke.
- Programme des Passeurs culturels
- Première université à se doter d'une *Politique des arts et de la culture*.
- Entente sur les arts et la culture avec la Ville de Sherbrooke et partenaire de son Grand Prix du livre.
- Centre sportif Yvon-Lamarche et son complexe aquatique moderne, son stade d'athlétisme de niveau international et ses différents plateaux sportifs sont exploités en collaboration avec la Ville de Sherbrooke.
- Accueil de nombreuses compétitions civiles et scolaires de niveaux local et national.
- Partenaire de la Ville de Sherbrooke pour l'organisation de compétitions sportives de niveaux national et international.
- Copropriétaire avec la ville du parc du Mont-Bellevue, un espace vert urbain situé au cœur de Sherbrooke que les deux organisations gèrent en partenariat.
- Demande conjointe de reconnaissance de réserve naturelle auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin d'assurer la conservation de ce parc.

Règle 2.1.10 .1
Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers spécialisés (IPS)
Bonification du financement de la formation
Montant alloué en 2020-2021 : 456 555 $

Salaires étudiants	8 829 $
Salaires chargés de cours	131 646 $
Professeurs subventionnés	244 485 $
Avantages sociaux	69 329 $
Volumes et périodiques	1 069 $
Frais de déplacement et autres ressources matérielles	1 197 $
Total :	**456 555 $**

Règle 2.1.10 .3
Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers spécialisés (IPS)
Coordination des stages
Montant alloué en 2020-2021 : 130 445 $

Salaires personnel administratif	104 230 $
Professeurs subventionnés	4 199 $
Avantages sociaux	22 016 $
Total :	**130 445 $**

Règle 2.1.11
Majoration du financement des programmes de médecine en région
Montant alloué en 2020-2021 : 1 261 600 $

Facture UQAC 2020-2021	
Partage des subventions et des frais de scolarité	185 941 $
Coût du programme à Saguenay	308 871 $
Frais voyage et frais de séjour étudiants	0 $
Prêt de service d'une infirmière pour le programme de patients simulés et réels à Saguenay	60 002 $
Rémunération professeurs pour la gestion à Saguenay	362 321 $
Portion de l'équipe administration Sherbrooke	344 465 $
Total :	**1 261 600 $**

Règle 2.1.13
Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur
Montant alloué en 2020-2021 : 212 200 $

Ce rapport couvre la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Personnes embauchées dans le cadre de la Stratégie d'intervention

Conformément à la Loi 151, en décembre 2018, l'Université de Sherbrooke a adopté sa *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (2500-042) assorti de son code de conduite ayant pour objectif d'encadrer toute situation où pourrait coexister une relation pédagogique ou d'autorité et une relation intime telle qu'amoureuse ou sexuelle. S'en est suivi l'adoption de la *Procédure de dévoilement, de signalement ou de plainte de violence à caractère sexuel* (2600-074) adoptée en mars 2019. La politique et la procédure sont donc en vigueur depuis le 18 mars 2019, soit bien avant la date butoir exigée par la loi 151 qui avait été fixée au 1er septembre 2019.

Cette politique est fondée sur le respect des besoins de la personne visée par une situation de violences à caractère sexuel. C'est notamment pour cette raison que le rapport annuel des activités de l'équipe-conseil en matière de respect des personnes de l'Université de Sherbrooke consigne, entre autres, le nombre total de demandes et non pas uniquement le nombre de plaintes. L'Université de Sherbrooke a choisi de procéder ainsi parce qu'elle se soucie de toutes les personnes qui sollicitent de l'aide, quelle que soit la forme de soutien demandée, et ne souhaite pas masquer l'ampleur de cet enjeu en compilant uniquement le nombre de plaintes formelles de violences à caractère sexuel.

Afin de bien remplir ce mandat de soutien et d'accompagnement des personnes touchées par une forme de violence à caractère sexuel, deux conseillères en matière de respect des personnes offrent une couverture de service à temps complet. Cela permet de répondre rapidement aux situations qui le requièrent. Tel que prévu à la procédure, les services de consultants externes sont également retenus pour des dossiers pour lesquels une enquête est requise permettant d'établir si une plainte est fondée ou non.

Appuyées de personnel administratif, les conseillères accueillent, conseillent, réfèrent ou voient au bon déroulement du processus de traitements des signalements et des plaintes en matière de violences à caractère sexuel. Elles évaluent chaque situation dont elles sont saisies avec diligence et déterminent les actions à prendre conformément aux modalités prévues dans la politique et la procédure pour contrer les violences à caractère sexuel. De plus, elles collaborent avec les différentes instances universitaires. Elles s'assurent, lorsqu'elles sont consultées par des gestionnaires (par exemple, des cadres académiques), que la prise en charge des situations soit faite selon les différentes possibilités prévues et que s'il y a lieu, les mesures d'accommodement ou provisoires soient bien envisagées. Elles jouent également un rôle préventif par le développement et le déploiement de diverses activités de formations et de sensibilisation en matière de violences à caractère sexuel.

À l'Université de Sherbrooke, les conseillères en matière de respect des personnes ont un statut de nature indépendante et elles relèvent du conseil d'administration. Elles travaillent selon des principes directeurs de respect, d'impartialité, d'équité, de cohérence, d'inclusion et dans le respect des principes de confidentialité.

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke est très active pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur ses campus et là où s'accomplit la mission de l'Université. Par exemple :

- Avant mars 2019, toute situation de VACS était déjà traitée selon la *Politique sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination* (politique 2500-015).
- Antérieurement, les étudiantes et étudiants responsables des activités d'intégration étudiante recevaient une formation spécifique et obligatoire en présentielle ayant pour titre: *Devenir témoin actif pour prévenir les violences à caractère sexuel*. Cette formation spécifique a été adaptée au contexte de la COVID, la notion de cyberviolence a été ajoutée et c'est en ligne que la formation *Être témoin actif/active à l'ère du COVID-19* a été lancée sur Moodle et complétée par 526 étudiantes et étudiants impliqués dans l'organisation des activités d'intégration.
- Antérieurement, les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants de 1er cycle recevaient, dans les premiers jours de leur arrivée à l'université, une formation sur les VACS et sur le consentement, et ce grâce à l'entente conclue avec la ressource spécialisée externe qu'est le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS Agression Estrie). Depuis l'an passé, une formule de formation en ligne a été adoptée pour lancer les formations obligatoires à l'ensemble des membres de la communauté universitaire.
- Toute personne qui intègre la communauté universitaire doit, dès son arrivée, suivre la formation *Ensemble pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* qui constitue la formation de base en matière de VACS.
    - 10 700 personnes l'ont complétée en date du 31 août 2021.
- Dans le but de conserver l'intérêt de tous et d'enrichir leurs connaissances au sujet des VACS, la formation obligatoire, lancée en mai 2021, pour tous les membres de la communauté universitaire ayant déjà suivi la formation de base, portait sur le thème de la banalisation.
    - 7 667 personnes l'ont complétée en date du 31 août 2021.
- Depuis cinq ans, les personnes trans et non binaires peuvent demander d'utiliser le prénom de leur choix, puisque l'on sait qu'il s'agit d'une mesure préventive pour combattre les VACS perpétrées contre ces personnes. De plus, la *Directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre* est entrée en vigueur le 12 novembre 2019.
- Des formations spécifiques et plus approfondies ont été développées et adaptées selon des groupes visés. Les directeurs de département ont entre autres été formés pour développer certains réflexes et acquérir les mécanismes d'action de la politique, les conseillers en développement professionnel ont également reçu une formation propre à leur réalité en lien avec des situations pouvant survenir en milieux de stage.
- Lors de la période des activités d'intégration, la division de la sécurité et prévention augmente le nombre d'agents de sécurité sur l'ensemble des campus; la présence des agents est aussi bonifiée lors des activités sociales régulières.
- Le Service des immeubles a amélioré le nombre de caméras à certains endroits, ils ont également retiré des cloisons, en ont créé des vitrées et des toilettes non genrées ont été construites dans quelques secteurs.

- Le Service des immeubles a également intégré une stratégie visant à prévenir les VACS principalement dans des projets d'infrastructure à réaliser dans les 2 prochaines années. Les coûts spécifiques reliés aux VACS sont intégrés aux coûts globaux de chaque plan directeur immobilier (PDI).

Cela dit, à l'Université de Sherbrooke, c'est l'ensemble de la communauté universitaire qui se sent responsable de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

D'ailleurs, selon le Classement Maclean's 2022, les différentes mesures mises en place par l'UdeS pour contrer les VACS semblent particulièrement appréciées des étudiantes et étudiants, qui les font passer du troisième au premier rang canadien du sondage, par rapport à l'an dernier.

Dépenses liées à l'organisation des services

	Salaire	A.S.	Total
Masse salariale régulière			
Ressources internes	194 004 $	34 607 $	228 611 $
Masse salariale complémentaire			
Ressources internes (1 personne)	5 376 $	673 $	6 049 $
Ressources internes (autres)			--
Ressources externes (consultants)			--
	5 376 $	673 $	**6 049 $**
Ressources matérielles			
Formation, frais de déplacement			19 $
Frais de déplacement			455 $
Publicités diverses			1 600 $
Fournitures et matériel			85 $
Photocopie et impression			16 $
Cotisations			237 $
Honoraires			43 328 $
Contrat de service – photocopieur			95 $
Locations autres			517 $
Ménage			1 962 $
Téléphonie			499 $
			48 813 $
Total des dépenses			**283 473 $**
Subvention			**212 200 $**
Contribution supplémentaire de l'Université			**71 273 $**

Reddition de comptes en matière du Service de la sécurité en matière de VACS

	Nb d'heures travaillées						Coûts d'amélioration	
Reddition de comptes VACS	**Technicien**		**Agent**		**Officier**		**Caméras**	**Contrôle d'accès**
1er septembre 2020 au 31 août 2021	45,21$/hre		33,30/hre					
Suivi des sondages d'intégration	10	452,10 $		0	5			
Rencontres TEAMS des responsables d'intégration	4	180,84 $		0				
Rencontres individuelles intégration et checklist	80	3 616,80 $		0				
Rencontres des « boosters » d'intégration	4	180,84 $		0	2			
Kiosque de la rentrée	23	1 039,83 $	23	765,9				
16 permis d'alcool (setup, éclairage, politiques…)	2,5	113,03 $		0				
Formation VACS en ligne, tout le personnel	0,5	22,61 $	16	532,80 $	1,5			
Collaboration Élixir, allo-retour, FEUS, APE	4	180,84 $		0,00 $	3,5			
Effectifs supplémentaires intégrations	10	452,10 $	56	1 864,80 $				
Plan de couverture de caméras (analyse)	10	452,10 $		0,00 $				
Dossiers de nature VACS	8	361,68 $	1	33,30 $	11			
Plan stratégique pour la sécurité de nos campus	10	452,10 $	6	199,80 $	4			
Coût en amélioration par le service des immeubles pour certains secteurs		0,00 $		0,00 $			35 000 $	15 000 $
Total des heures consacrées pour l'année en question	**166**	**7 504,86 $**	**102**	**3 396,60 $**	**27**		**35 000 $**	**15 000 $**

Nombre de plaintes et signalement reçus à la sécurité : 3
Nature des sanctions appliquées
Rencontre formelles et consignées par le service de sécurité

Le début de l'agence de prévention d'étudiantes/étudiants par FEUS contre les abus d'alcool/drogue/actes à caractère sexuel.
Actuellement, l'APE à 3 employées/employés et prévoit engager une personne de plus.

Autres renseignements

La sécurité des actifs informationnels est un élément d'intérêt pour l'Équipe-conseil en matière de respect des personnes. En ce sens, un plan d'action a été développé avec l'aide du Service des technologies et de l'information visant entre autres à évaluer les pratiques en cours et assigner à chacun des actifs informationnels un niveau de protection adéquat.

Un projet de développement régional visant une concertation des efforts de sensibilisation entourant les VACS a débuté en septembre. Ce projet vise principalement à documenter les actions de prévention et d'intervention en matière de VACS réalisée dans chacun des milieux d'enseignement supérieur de l'Estrie (MESE). Cet exercice permettra notamment d'examiner la possibilité de mutualiser certaines ressources et de juger de la progression et de la suffisance des activités offertes en ce sens afin d'assurer un environnement sécuritaire aux populations étudiantes desservies par le MESE. Nul doute que ce projet contribuera à bonifier l'offre de formation à l'ensemble de la communauté universitaire et facilitera l'identification des thèmes à développer afin de varier les sujets d'apprentissage.

Finalement, un projet de communication est en cours de déploiement depuis la rentrée 2021. Le site Internet a été repensé et l'identification physique des bureaux sera accentuée, entre autres choses.

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

Veuillez sélectionner votre établissement :	Université de Sherbrooke

Bloc 1 : Comité permanent

Quels sont les groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement?

Membres	Nombre en date du 31 août 2021
Communauté étudiante	2
Personnel dirigeant	7
Personnel enseignant	3
Ressources spécialisées	2
Autres groupes représentant les membres du personnel	2
Sièges réservés pour les personnes victimes	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables	3

Membres

Membres	Représentant(e) des Services à la vie étudiante
Nombre en date du 31 août 2021	1

Membres	Représentant(e) du Service des ressources humaines
Nombre en date du 31 août 2021	1

Membres	Représentant(e) du Service des stages et développement professionnel
Nombre en date du 31 août 2021	1

Nombre total en date du 31 août 2021 :	22

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, à combien de reprises s'est réuni le comité permanent de votre établissement?	0

Bloc 2 : Révision de la politique

Est-ce que la politique de votre établissement a été mise à jour entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Non
Veuillez indiquer la date de l'adoption de cette nouvelle version :	

Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi, la politique de votre établissement doit être transmise au ministère, par l'entremise de l'adresse contrelaviolence@mes.gouv.qc.ca, dès qu'une modification lui est apportée ou qu'une version révisée est adoptée après consultation.

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

L'article 10 de la Loi stipule que chaque établissement d'enseignement visé doit s'assurer que sa politique est facilement accessible et portée à la connaissance de chaque étudiante et chaque étudiant au moment de son admission et au début de chaque session.

En date du 31 août 2021, quels sont les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la politique dans votre établissement?	Diffusion sur le site web, Diffusion sur l'intranet, les portails, Diffusion dans les agendas, Mention durant les activités de sensibilisation et les formations obligatoires, Affiches, dépliants ou autres outils de communication, Autres moyens

Préciser :
Kiosque pendant les journées de la rentrée

Quels ont été les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité des services (guichet unique) dans votre établissement?	Par la politique institutionnelle, Diffusion sur le site web, Diffusion sur les réseaux sociaux, Diffusion sur l'intranet, les portails, Diffusion dans les agendas, Affiches, dépliants ou autres outils de communication, Autres moyens
Préciser :	Kiosque pendant les journées de la rentrée

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Bloc 4 : Personne responsable de l'application de la politique institutionnelle

Identifier la personne responsable de l'application de la politique institutionnelle de votre établissement :

Nom :	Faucher, Jocelyne
Fonction :	Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante
Numéro de téléphone :	819-821-8285
Poste :	
Adresse courriel :	jocelyne.faucher@ushebrooke.ca

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en oeuvre

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Oui
Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Oui
Parmi l'ensemble de la population étudiante visée par une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, à combien estimez-vous la proportion d'entre elle à l'avoir complétée?	25 à 50%

Parmi l'ensemble des dirigeants, des membres du personnel, des représentants de leurs associations et syndicats respectifs et des représentants des associations étudiantes, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à avoir complété une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	25 à 50%

Mesures de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Précisez :	
Durée :	0.75
Principales populations visées	Autre
Précisez :	Tous les nouveaux étudiants et nouveaux membres du personnel
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Précisez :	
Durée :	1.25
Principales populations visées	Autre
Précisez :	Responsables de secteur aux résidences
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de sensibilisation
Format	Formations sur place
Précisez :	
Durée :	0.25
Principales populations visées	Organisateurs et organisatrices des activités d'accueil
Précisez :	
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de formation
Format	Ateliers
Précisez :	
Durée :	1.5
Principales populations visées	Cadres ou personnel dirigeant
Précisez :	
Personnes rejointes	1 à 10 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Précisez :	

Durée :	0.5
Principales populations visées	Organisateurs et organisatrices des activités d'accueil
Précisez :	
Personnes rejointes	500 à 1000 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de sensibilisation
Format	Kiosques
Précisez :	
Durée :	
Principales populations visées	Communauté étudiante de 1er cycle universitaire, Communauté étudiante de 2e cycle universitaire, Communauté étudiante de 3e cycle universitaire
Précisez :	
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Précisez :	
Durée :	2
Principales populations visées	Cadres ou personnel dirigeant
Précisez :	
Personnes rejointes	1 à 10 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de sensibilisation
Format	Dépliants ou autre matériel de sensibilisation
Précisez :	
Durée :	
Principales populations visées	Autre
Précisez :	Étudiants résidents
Personnes rejointes	500 à 1000 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Précisez :	
Durée :	0.3
Principales populations visées	Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Précisez :	
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Oui

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Précisez :	

Durée :	1
Principales populations visées	Personnel non enseignant
Précisez :	
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Nombre de mesures saisies :	10

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

Avez-vous des mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement?	Oui
Est-ce que certaines de ces mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement ont été mises en place entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Oui
Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?	Ajout de caméras, Surveillance lors d'activités, Personnel de prévention lors d'activités, Autre
Préciser	Mise sur pied d'une agence de prévention étudiante, actuellement 3 personnes y travaillent.

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements déposées par des membres du personnel ou de la communauté étudiante entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

a) Signalements

Signalement : Un signalement consiste en une divulgation d'informations qui ne constitue pas une plainte administrative, mais qui vise à signaler ou à dénoncer à l'établissement d'enseignement une situation susceptible de mener à des actions de sa part.

À noter qu'aux fins de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, le terme « signalement » doit être compris comme synonyme du terme « dévoilement », plus communément employé dans la pratique et l'intervention.

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	20
Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel en cours de traitement :	0
Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel traités :	20
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	1.0
Délai minimal (jours) :	0.0
Délai maximal (jours) :	1.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	20
Veuillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus.	Mesures d'accommodement, Rencontre avec les autorités, Intervention de soutien ou d'accompagnement auprès de la personne plaignante, Rencontre avec la personne mise en cause, Intervention dans le milieu ou le groupe

Autres, veuillez préciser :

Veuillez préciser les mesures d'accommodement :	Changement de groupe pour un cours

Autres mesures d'accommodement, veuillez préciser :

b) Plaintes

Plainte : Une plainte est une démarche formelle de la victime visant à dénoncer officiellement une situation de violence à caractère sexuel à un établissement d'enseignement. Une plainte administrative vise à faire reconnaître l'existence d'une situation d'inconduite ou de harcèlement sexuel et à sanctionner la personne mise en cause.

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	1
Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel en cours de traitement :	0
Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel traitées :	1
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	48.0
Délai minimal (jours) :	0.0
Délai maximal (jours) :	48.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	0
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	0

Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	1
Nombre de plaintes jugées non fondées :	0
Nombre de plaintes jugées fondées :	1
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	0
Veuillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veuillez compléter la liste en précisant les autres actions absentes.	Autre
Précisez :	Travail de réflexion et rencontre de sensibilisation

C) Code de conduite

Code de conduite : Rappel que la politique doit inclure un code de conduite prévoyant les règles qu'une personne, ayant une relation pédagogique ou d'autorité avec un étudiant, doit respecter si elle entretient des liens intimes tels qu'amoureux ou sexuels avec celui-ci.

Ce code de conduite doit comprendre un encadrement ayant pour objectif d'éviter toute situation où pourraient coexister ces liens et relations lorsqu'une telle situation risque de nuire à l'objectivité et à l'impartialité requises dans la relation ou de favoriser l'abus de pouvoir ou la violence à caractère sexuel.

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	0

Quelle est la nature des mesures prises pour assurer l'objectivité ou l'impartialité des relations concernées?

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Bloc 8 : Mise en oeuvre de la politique (facultatif)

Est-ce que votre établissement a fait face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre de sa politique pendant la dernière année?	Non

Ces difficultés étaient de quel ordre?

Bloc 9 : Renseignements supplémentaires (facultatif)

Renseignements supplémentaires :

Règle 2.1.16
Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
Montant alloué en 2010-2021 : 122 400 $

Utilisation de la somme versée et nombre d'étudiants qui ont bénéficié des services de RAC au cours de l'année :

- La subvention a été entièrement consacrée à la rémunération des ressources humaines affectées à la RAC (conseillères à la reconnaissance des acquis et des compétences).
- 225 demandes reçues et traitées entre le 1er mai 2020 et le 30 avril 2021.

Faits saillants des activités offertes par les conseillères en RAC et retombées :

- Nombre de départements qui ont mis en place un processus de RAC
  - Le processus de reconnaissance d'acquis étant institutionnel, il est déployé (et déployable) dans l'ensemble des facultés/départements/programmes de l'UdeS.
  - Toutefois, en raison de la nature des programmes, des opportunités de développement et d'actualisation des compétences sur le marché du travail et les exigences et possibilités qu'offre la reconnaissance des acquis, les principales facultés sollicitées sont les suivantes : École de gestion (57 demandes), la Faculté d'éducation (60 demandes) et la Faculté des lettres et des sciences humaines (50 demandes).

- Nombre de programmes d'études pour lesquels des services de RAC sont disponibles
  - Une très grande proportion des programmes, tous cycles confondus, sont ouverts à la RA à l'UdeS.
  - Les principales contraintes externes émanent généralement des Ordres professionnels, des comités d'agrément ou des instances ayant un droit de regard sur les programmes.
  - D'année en année, selon les demandes reçues ou la création de nouveaux programmes d'études, de l'instrumentation est développée afin d'élargir l'offre de services en reconnaissance des acquis.

- Moyens mis en œuvre pour améliorer la rigueur, l'efficacité et l'harmonisation des pratiques de RAC d'un département à l'autre et d'une faculté à l'autre
  - Révision et amélioration constante des processus dont la mise en place d'une nouvelle démarche de reconnaissance des acquis pour traiter les demandes aux fins d'actualisation, en réaction aux effets de la modification du règlement des études en 2017 et stipulant qu'un acquis scolaire de plus de 10 ans ne peut être reconnu sans en avoir démontré son actualisation par le biais d'une démarche institutionnelle de reconnaissance des acquis;
  - Standardisation des démarches d'une faculté à l'autre; diverses rencontres ont eu lieu auprès des personnes responsables de programmes afin de discuter des modalités de la reconnaissance des acquis institutionnelle et des possibilités d'application, et ce, en respect de la politique institutionnelle sur la reconnaissance des acquis, du règlement des études et des réalités des programmes;
  - Collaboration soutenue avec les experts de contenu dans les facultés; plusieurs rencontres furent tenues afin d'accompagner les personnes expertes dans l'analyse des

dossiers déposés, notamment en clarifiant les grands principes et attentes de la politique en reconnaissance des acquis et certains articles du règlement des études;
- Accompagnement étroit des personnes candidates : plusieurs rencontres furent tenues afin d'assurer la bonne évolution des dossiers;
- Adaptation de l'instrumentation selon le programme et le type de demandes : plusieurs rencontres ont été réalisées débouchant sur la création d'instrumentations et de procédures en matière de reconnaissances des acquis expérientiels.

Défis et enjeux

- Difficultés éprouvées au cours de l'année et solutions mises de l'avant pour les surmonter
  - Manque de visibilité de la reconnaissance des acquis : la mise en œuvre du plan de communication prévue n'a pu être réalisée en raison de la COVID-19. Toutefois, le nombre de demandes a été en hausse par rapport aux années précédentes. La pandémie semble avoir amené plusieurs personnes à effectuer un retour aux études dû à une perte d'emploi ou un désir de mieux s'outiller face à l'avenir;
  - Report de démarches de reconnaissance des acquis par un certain nombre de personnes candidates en raison de la pandémie (surcharge de travail, problèmes de santé, etc.) et difficultés rencontrées pour l'obtention de documents. Le service de reconnaissance des acquis et les experts de contenu ont toutefois su faire preuve d'ouverture en accordant des allègements ou des délais supplémentaires;
  - Complexification de plusieurs dossiers en reconnaissance d'acquis extrascolaires : intensification de la collaboration entre les conseillères, la registraire et avec les facultés, révision de la politique institutionnelle (et ses procédures);
  - Désuétude de l'instrumentation de gestion du dossier institutionnel : une rencontre de travail eut lieu afin de situer des pistes d'amélioration au mode de gestion présent (base de données notamment). En raison de la pandémie et des dossiers prioritaires à traiter, aucune solution n'a pu être mise de l'avant pour le moment;
  - Diversité des situations présentées par les personnes candidates ou étudiantes qui sollicitent la reconnaissance des acquis alliée au respect et à l'application de multiples principes et règles (règlement des études, règlements facultaires, politiques institutionnelles, etc.), notamment en ce qui concerne la reconnaissance des acquis scolaires de plus de 10 ans, entraînent inévitablement des risques de différences d'interprétation entre les acteurs concernés. Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'identifier des pistes de solution pour permettre une meilleure harmonisation entre la pratique en reconnaissance des acquis et les grandes directives et principes. La pandémie a retardé l'avancement des travaux qui sont toujours en cours aujourd'hui;
  - Certains préjugés sont encore véhiculés par des membres du personnel en ce qui a trait à la pratique de la reconnaissance des acquis. Des rencontres avec certains responsables de programmes ont été réalisées afin de démystifier et de recadrer la pratique en RA et définir des pistes de solutions convenables.

- Défis et enjeux prévisibles pour les prochaines années sur le plan de l'accessibilité, de l'équité et de la transparence des processus et des services de RAC :
  - Réviser la tarification en vigueur en reconnaissance des acquis afin de mieux rencontrer les coûts institutionnels qu'elle engendre (sollicitation des ressources humaines, du temps réellement investi, etc.) et de favoriser une meilleure harmonisation avec les pratiques d'autres universités, tout en veillant à ne pas offrir une tarification dissuasive;
  - Maintenir et accroître l'accessibilité par une amélioration de la visibilité de l'offre de service en reconnaissance d'acquis tout en assurant la possibilité d'être en mesure de répondre à une demande qui pourrait s'en retrouver significativement plus importante;
  - Faire une veille constante à l'égard de l'équité et de la transparence du processus, tant auprès des personnes candidates que de la communauté universitaire;
  - Déployer un nouveau système de gestion des données et de suivi de dossiers;
  - Sensibiliser et accompagner les intervenants facultaires sur la rigueur et les retombées de la reconnaissance des acquis, dans un contexte de roulement de personnel plus ou moins important;
  - Composer avec un manque de ressources humaines pour assurer le développement du dossier au niveau institutionnel et un sous-financement récurrent de la reconnaissance des acquis au niveau universitaire. La méconnaissance des opérations à effectuer dans le traitement des demandes de reconnaissance d'acquis, notamment extrascolaires, entraîne une sous-évaluation des effectifs et des ressources requises pour mener simultanément le développement, la promotion et l'opérationnalisation du dossier RA au niveau institutionnel;
  - Faire connaître et démystifier les services de la RA auprès d'une variété de publics tant internes qu'externes tels que les hautes instances de l'établissement, directions de programmes d'études, personnes collaboratrices issues d'ordres professionnels, d'entreprises, du milieu de l'orientation et de l'employabilité et de personnes immigrantes, personnes candidates en situation de retour aux études, etc.);
  - Réviser la politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis afin de l'actualiser à l'égard des nouveaux enjeux et des nouvelles réalités des programmes;
  - Assurer la présence de ressources humaines suffisantes pour accompagner tant les personnes demanderesses que les personnes expertes de contenu (évaluateurs des dossiers reçus) dans ce processus rigoureux;
  - Pallier le manque de ressources humaines et financières sur place, répondre aux besoins d'outils et d'applications informatiques pour le traitement des demandes en RA;
  - Fournir un effort continuel afin de diminuer les disparités de pratiques entre les programmes en matière de reconnaissance des acquis.

Règle 2.1.19
Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur
Montant accordé en 2020-2021 : 1 003 600 $

Une portion du budget octroyé à l'Université de Sherbrooke (471 900 $) a été confirmée après la fin de l'année financière et sera reportée à l'an prochain. Le reste des sommes (531 700 $) a permis d'appuyer plusieurs projets liés aux différents volets du Plan d'action numérique dont les dépenses totales s'élèvent à environ 777 193,50 $.

Volet 1. Formation continue du personnel

En 2020-2021, le Service de soutien à la formation de l'Université de Sherbrooke a poursuivi son travail de conception et de développement de multiples formations visant à soutenir le personnel enseignant afin de lui permettre de faire un usage optimal des ressources numériques mises à sa disposition. L'enveloppe du Plan d'action numérique a permis de dispenser plusieurs formations sur Moodle ainsi que sur Teams offertes essentiellement en ligne. La formation ainsi que le matériel pédagogique sur l'évaluation des apprentissages ont aussi été bonifiés. Enfin, une conseillère pédagogique et une conseillère multimédia ont continué d'offrir des formations au personnel enseignant utilisant les salles d'apprentissage actif du Campus principal. Les sommes indiquées ci-dessous correspondent aux portions de salaires des ressources affectées à ces différents projets.

Projets	
Développement de formations sur MOODLE	32 811,61 $
Élaboration de formations autoportantes sur MOODLE	49 449,35 $
Développement « outils » d'aide à l'utilisation de MOODLE	49 449,35 $
Développement d'une formation sur l'évaluation des apprentissages en ligne	5 430,85 $
Développement de formations sur l'utilisation de la salle d'apprentissage actif	20 389,95 $
Total	**157 531,11 $**

Volet 2. Maximisation de rôle des conseillers pédagogiques

Une partie des sommes relevant de ce volet couvre des portions de salaires de conseillers pédagogiques qui ont produit des guides et qui ont appuyé le personnel enseignant pour l'usage de nos environnements numériques d'apprentissages (ENA), notamment Moodle, Adobe Connect et Monportfolio (93 499,63 $).

Une seconde partie, totalisant près de 389 181,53 $, couvre des portions de salaires de conseillers pédagogiques (4,7 postes) qui tout au long de l'année ont offert un soutien technopédagogique

au personnel enseignant des différents Campus : Campus principal (3,3), Campus de la santé (1) ainsi que Campus de Longueuil (0,4).

Actions	
Développement de guides pour la formation en ligne	6 001,99 $
Soutien pédagogique aux ENA (MOODLE, Adobe Connect, Monportfolio)	87 497,64 $
Postes de soutien technopédagogique sur les différents campus	389 181,53 $
Total	**482 681,16 $**

Volet 3. Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

L'Université de Sherbrooke a poursuivi le déploiement de *Trajectus*, une ressource éducative numérique, qui permet la création (par le personnel enseignant) et l'expérimentation (par les étudiants) de sorties terrain autoguidées par GPS (Global Positioning System ou système mondial de positionnement).

Composé à la fois d'une application mobile et d'un module accessible via Moodle (environnement numérique d'apprentissage de l'Université), Trajectus rend possible le paramétrage d'activités de formation pratique sur le terrain auxquelles sont associées :

- des coordonnées géographiques précises;
- des consignes, exercices, questions à compléter;
- des ressources documentaires à consulter.

L'équipe du Service de soutien à la formation a également continué le développement de son environnement numérique d'apprentissage principal (Moodle) ainsi que des plateformes qui y sont rattachées (ex : Panopto). Le montant de 65 623,23 $ couvre la portion des salaires de conseillers pédagogiques.

Actions	
Développement de Trajectus (REN - application éducative mobile)	10 937,21 $
Développement des ENA	65 623,23 $
Total	**76 560,44 $**

Volet 4. Soutien aux usagers

Les sommes correspondent à des portions de salaires de techniciens qui offrent aux usagers un soutien pour l'utilisation de Moodle et d'Adobe Connect.

Actions	
Soutien technique à MOODLE et à Adobe Connect	60 420,80 $

Règle 2.1.25.1
Mandats stratégiques - Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation
Montant alloué en 2020-2021 : 600 000 $

Le financement a permis l'embauche de professeures et de professeurs pour améliorer la formation en enseignement ainsi que de ressources soutenant les services des programmes.

Professeure en didactique du français au baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire. Département d'enseignement préscolaire et primaire. 1er mai 2020 au 30 avril 2021	80 656 $
Professeure spécialisée en formation dans les milieux de pratique au baccalauréat en enseignement professionnel. Département de pédagogie. 1er mai 2020 au 30 avril 2021	116 131 $
Professeur en didactique des mathématiques au baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire (DEPP) 1er mai 2020 au 30 avril 2021	120 732 $
Professeure spécialisée en développement de l'enfant, transition préscolaire-primaire. Département de psychoéducation A travaillé en collaboration avec le Département d'enseignement préscolaire et primaire. Elle a aussi contribué, entre autres, au développement d'un microprogramme de formation pour l'enseignement préscolaire (4-5 ans) 1er mai 2020 au 30 avril 2021	56 040 $
Personnel de soutien Programmes de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire. Le nombre de demandes d'admission a augmenté significativement dans ces programmes. Cette ressource contribue à l'analyse des dossiers d'admission afin d'accélérer la réponse aux étudiants afin qu'ils puissent débuter leur formation dans les plus brefs délais. Cette formation permet aux étudiants d'avoir d'abord une autorisation provisoire d'enseigner et de recevoir, lorsqu'ils complètent le programme, une autorisation permanente d'enseigner.	59 150 $

Personnel de soutien Technicien multi média Soutien aux ressources enseignantes pour la formation et pour les cliniques d'intervention en formation. Collaboration étroite avec le pôle d'innovation techno pédagogique.	76 360 $
Professionnelle Coordonnatrice académique Travaille pour le baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire.	90 931 $
Total	**600 000 $**

Règle 2.1.25 volet 3
Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées
Montant alloué en 2020-2021 : 835 400 $

Pour la période concernée par cette reddition de compte, l'Université de Sherbrooke a utilisé une partie de la subvention pour contribuer au salaire de diverses personnes au sein des facultés qui se consacrent le plus activement au développement de partenariats avec les entreprises privées.

L'enveloppe « soutien aux initiatives avec les entreprises privées » a également contribué au fonctionnement de l'Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT) en lien aux collaborations avec des entreprises privées. Infrastructure unique de recherche partenariale avec l'industrie, le 3IT est en outre au cœur de la Chaine d'innovation intégrée (CII) qui soutient les projets de zones d'innovation de Sherbrooke et de Bromont. Les sommes disponibles ont été intégrées à plusieurs postes budgétaires du 3IT.

Finalement, l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke (IPS) a bénéficié d'une partie de la contribution gouvernementale pour des ressources humaines et matérielles.

Développement de partenariats au niveau des facultés	**248 456 $**
Dépenses du 3IT	
Salaire du personnel régulier	68 033 $
Salaire de la coordonnatrice du 3IT	75 158 $
Autres dépenses salariales	131 958 $
Ressources matérielles	13 782 $
Centre de recherche	71 310 $
Fonds de développement	18 472 $
Aide aux plateformes	6 129 $
Dépenses de l'IPS	
Salaire du coordonnateur de l'IPS	100 541 $
Autres dépenses salariales	72 353 $
Ressources matérielles	29 208 $
Total	**835 400 $**

Ces différents travaux ont généré un important volume d'activités en partenariat avec le milieu industriel. Ainsi, la contribution du gouvernement pour ce mandat stratégique a eu un effet levier remarquable tant au niveau du secteur privé que du gouvernement fédéral et a activement contribué à la formation de personnel hautement qualifié dont le taux d'emploi au sein des partenaires de l'UdeS est excellent.

Contributions financières d'entreprises privées ou d'organismes externes	1 375 208 $
Subventions de recherche découlant de ces collaborations (Organismes subventionnaires fédéraux)	2 238 445 $
Total	**3 613 653 $**

Règle 2.1.27
Soutien aux stages en pratique sage-femme

Ne s'applique pas à l'Université de Sherbrooke.

Règle 2.1.28
Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec
Montant alloué en 2020-2021 : 3 285 800 $

La somme versée à l'Université de Sherbrooke a permis de réaliser plusieurs initiatives favorisant la réussite dans le contexte de la pandémie.

Volet 1 - Accès aux études universitaires, persévérance et réussite des étudiants	
1. Embauches de nouveaux professeurs	2 105 068 $
2. Embauche de chargés de cours supplémentaires	17 865 $
3. Aides techniques pour les étudiants	7 596 $
4. Directrice de développement numérique et de la formation à distance	91 928 $
5. Conseillers technopédagogiques	513 673 $
6. Archiviste pour la catégorisation de l'information	84 133 $
7. Mise en place d'un centre d'assistance COVID	116 677 $
8. Bonification des mesures de veille téléphonique	7 796 $
9. Développement des centres d'entraide	3 803 $
Sous-total	**2 948 539 $**

Volet 2 - Développement de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques	
1. Coordonnateurs académiques	272 178 $
2. Développement de ressources en vue d'accroître la capacité d'accueil du programme de baccalauréat en travail social	38 49 $
3. Développement de vignettes pour favoriser le développement des compétences de collaboration chez les futurs professionnels en santé et services sociaux (sciences infirmières, médecine, réadaptation, psychologie, travail social et psychoéducation)	26 593 $
Sous-total	**337 261 $**
Total	**3 285 800 $**

Règle 2.1.31
Créneaux d'expertise – Génie et Sciences
Montant alloué en 2020-2021 : 1 209 500 $

Le soutien se décline en trois volets :

- Volet 1 : Favoriser le rapprochement entre les universités et les milieux socioéconomiques afin contribuer à l'innovation dans le domaine du génie;
- Volet 2 : Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique;
- Volet 3 : Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2e cycle en génie et les retenir.

Selon les facultés ciblées, les initiatives de l'Université de Sherbrooke ont porté sur un ou sur l'ensemble des volets.

Créneaux d'expertise – Génie Montant alloué : 1 089 082 $	
Volet 1	
Plateforme en Génie civil	57 985 $
Plateforme PRAM	10 927 $
CREATEK	28 419 $
Volet 2	
Embauche de nouveaux professeurs	404 183 $
Volet 3	
Frais de scolarité des stagiaires recherche	118 703 $
Frais de déclaration de conformité de l'employeur	23 929 $
Bourses	147 006 $
Contribution aux études	16 000 $
Mobilisation de personnes ressources	284 304 $
Sous-total	**1 091 456 $**

Créneaux d'expertise – Sciences Montant alloué : 120 418 $	
Volet 2	
Embauches de nouvelles ressources	28 826 $
Mobilisation de personnes ressources	65 409 $
Bourses	15 828 $
Salaire stagiaire coop	10 355 $
Sous-total	**120 418 $**
Total	**1 211 874 $**

Règle 2.1.33
Bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire
Montant alloué en 2020-2021 : 207 600 $

Cette aide financière a été distribuée à quelque 200 étudiantes et étudiants par les Services à la vie étudiante selon les modalités prévues par la règle budgétaire.

Actions	
Bourses versées au cours du printemps et de l'été	165 000 $
Bourses prévues pour l'automne (après la date limite d'abandon)	42 600 $
Total	**207 600 $**

Règle 2.1.34
Formation médicale
Montant alloué en 2020-2021 : 7,1 M$

Cette enveloppe vise à soutenir les universités pour accélérer la préparation nécessaire à l'augmentation du contingent en médecine décrétée par le gouvernement pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024. Elle comporte trois volets :

- Volet 1 : Augmentation des cohortes; 1,8M;
- Volet 2 : Bonification du soutien à l'enseignement médical; 2,2M;
- Volet 3 : Implantation de la compétence par conception. 3,1M.

Les sommes seront utilisées au cours des années 2021-2022 à 2023-2024. La reddition de compte commencera donc à compter de l'année 2022.

Règle 2.1.35
Soutien aux universités dans le cadre de la Bourse d'incitation au travail et de suspension volontaire des études au baccalauréat en sciences infirmières en contexte d'urgence sanitaire
Montant alloué en 2020-2021 : 64 372 $

- Volet 1 : Montant alloué : 26 000 $
  Aucune reddition de compte prévue à la règle budgétaire.

- Volet 2 : Adaptation du cheminement et de l'offre de formation des boursiers : Montant alloué : 38 372 $
  Cette aide financière, versée aux fonds avec restriction, sera distribuée au cours de l'année 2021-2022 selon les modalités prévues par la règle budgétaire. La reddition de compte sera donc faite en 2022 en tenant compte des calculs définitifs de 2020-2021.

4. Rapport sur les perspectives de développement

4. Rapport sur les perspectives de développement

Au terme de l'année 2020-2021, l'Université de Sherbrooke affiche le même élan qui a marqué son développement des dernières années malgré l'incertitude et les bouleversements majeurs entrainés par la pandémie. Elle présente des états financiers à l'équilibre, une croissance de son effectif étudiant et une progression spectaculaire de ses activités de recherche. L'UdeS demeure donc confiante de poursuivre sa lancée grâce à son plan stratégique toujours pertinent, son pouvoir d'attraction et ses nombreuses contributions à la société.

Le plan stratégique 2018-2022 de l'Université de Sherbrooke, intitulé *Oser Transformer,* comporte quatre grandes orientations stratégiques :

- Enrichir les programmes, la formation et l'expérience universitaires;
- Stimuler le développement de la recherche en misant notamment sur l'interdisciplinarité;
- Développer la fierté et l'engagement de toute la communauté universitaire;
- Positionner l'UdeS comme contributrice essentielle à notre société.

Missions fondamentales de l'UdeS, l'enseignement et la recherche sont évidemment au cœur des initiatives mises en place en lien avec les deux premières orientations stratégiques. On en trouve les retombées pour l'année 2020-2021 dans les sections 3 et 4 du rapport sur la performance présenté au chapitre précédemment. Par ailleurs, une centaine de mesures de succès permet de suivre l'avancement des quelque 22 priorités qui découlent des grandes orientations stratégiques.

L'ensemble du plan et son suivi sont disponibles en ligne :

- https://www.usherbrooke.ca/planification-strategique/
- https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/a-propos/plan-strategique-2018-2022/

Les facultés et les services se sont inspirés du plan *Oser Transformer* pour mener leurs propres planifications stratégiques illustrant ainsi la solide adhésion de la communauté universitaire au contenu et aux valeurs du document stratégique. Les plans facultaires sont diffusés en ligne : https://www.usherbrooke.ca/planification-strategique/ .

Il est remarquable que dans le contexte de la pandémie, plusieurs des priorités majeures du plan stratégique aient pu continuer de progresser. La réalisation de l'enquête sur la santé organisationnelle, les progrès dans le financement de la recherche, l'amélioration de l'encadrement aux études supérieures, le développement de nouveaux programmes, le développement des projets de zones d'innovation, le déploiement de la stratégie en équité, diversité, inclusion, ainsi que le développement d'une nouvelle plateforme de marque en sont des exemples éloquents. Ces avancées constituent la meilleure validation de la pertinence des éléments retenus dans le cadre de la planification stratégique.

L'Université verte

La prise en compte du développement durable en enseignement, en recherche ainsi que dans l'ensemble de la gestion universitaire constitue une autre caractéristique de l'Université de Sherbrooke. L'Université de Sherbrooke a acquis une réputation plus qu'enviable en matière d'environnement et de développement durable, comme le démontrent son *Bilan de*

développement durable et sa première position au Canada lors du dernier classement GreenMetric World University Rankings.

L'UdeS s'est de plus démarquée cette année comme une des 10 meilleures universités au monde en développement durable en obtenant la certification platine du système STARS (Sustainability Tracking, Assessment & Rating System). Fondé sur le classement STARS, le Sierra Club a élaboré un système de pointage particulier qui tient compte de ses priorités pour déterminer les « 20 coolest schools » d'Amérique du Nord. L'UdeS y est classée première au Québec, deuxième au Canada et onzième en Amérique du Nord.

Grâce à son *Plan de développement durable 2018-2022* constitué de 7 stratégies, 2 chantiers et plus de 300 actions, l'Udes aborde déjà l'ensemble des 17 objectifs de développement durable proposés par l'Organisation des Nations unies. La correspondance entre les deux approches sera d'ailleurs davantage mise en évidence dans la prochaine édition du plan actuellement en préparation.

Priorités de l'équipe de direction

Arrivés au terme de leur premier mandat, le recteur et son équipe ont proposé quelques priorités d'action pour les prochaines années en continuité avec le plan stratégique toujours d'actualité.

L'Université de Sherbrooke et sa communauté constatent que les valeurs qui soutiennent sa planification stratégique et les priorités qui en découlent sont toujours aussi pertinentes. Néanmoins, l'UdeS se mobilise pour transformer encore plus ses approches en enseignement, en recherche et en transfert des connaissances, en se basant sur ses forces.

Les programmes et l'expérience étudiante sont au cœur de la mission de l'UdeS et peuvent continuer de s'enrichir, forts de l'apprentissage pratique et de l'intégration judicieuse du numérique. Mais de nouvelles formations et de nouveaux programmes sont requis pour faire face aux besoins de la société. L'attraction, la formation et la rétention du talent sont des clés essentielles pour le développement du Québec. Pour contribuer au développement des personnes et des collectivités et pour faire face aux enjeux complexes du monde de demain, l'UdeS veut s'inscrire dans une approche où l'apprentissage est un processus continu, qui évolue tout au long de la vie, et proposer des formations pertinentes, flexibles, adaptées aux besoins et conçues dans un contexte d'interdisciplinarité.

Le travail fait aux cycles supérieurs doit être poursuivi, même si l'UdeS est déjà à l'avant-garde dans ses approches et ses contenus. La société a besoin de personnes qualifiées, enracinées dans la pratique, réflexives, capables de s'engager et d'entreprendre pour transformer le monde par leurs connaissances, leurs compétences et leur pensée critique. Les grands défis de la société peuvent et doivent devenir des moteurs de création, d'amélioration et d'adaptation de programmes ainsi que du développement de la recherche à tous les niveaux.

Des défis majeurs concernent toute la société et l'UdeS est particulièrement bien placée pour y répondre. Les thèmes fédérateurs de recherche qui ont été identifiés ont déjà cerné plusieurs d'entre eux. La recherche continuera de se développer dans le cadre d'une approche intégrée en réponse aux besoins et aux problèmes de toute la société, tout en se fondant sur l'expertise disciplinaire des chercheurs et chercheuses.

L'Université de Sherbrooke propose donc de pousser plus loin sa réflexion et ses actions pour lui permettre de contribuer à répondre aux enjeux majeurs sociaux incontournables, pour lesquels elle possède une expertise reconnue et de grandes forces institutionnelles.

L'UdeS s'attaquera à ces enjeux d'une façon ouverte qui fera appel à toute sa communauté dans un effort créatif mobilisateur. La recherche et la formation devront, plus que jamais, être conçues et développées de façon intégrée, en réponse aux attentes de la société. Cet effort ne doit pas se faire aux dépens de la recherche fondamentale ou de la transmission des savoirs disciplinaires scientifiques de base, mais plutôt s'appuyer sur ces composantes essentielles de la mission universitaire.

Les changements climatiques et le développement durable doivent être parmi les priorités institutionnelles. Ils interpellent toute la société et nécessitent les regards croisés de l'ensemble des disciplines. L'Université a un rôle fondamental à jouer. Elle doit former un maximum de personnes pour comprendre comment les objectifs de développement durable doivent s'intégrer dans les savoirs et les pratiques. L'UdeS veut former des citoyens et des citoyennes responsables qui pourront participer activement aux changements. Il faut développer de nouvelles connaissances et des solutions technologiques, mais aussi aborder cet enjeu sous ses dimensions juridiques, historiques, sociales et éthiques en élaborant des politiques publiques, des cadres réglementaires et fiscaux, ainsi que des outils de sensibilisation et d'éducation susceptibles d'avoir une large portée.

La transformation technologique de la société est omniprésente et a été accélérée par la pandémie de la Covid-19. Elle doit se déployer au service des personnes et de la société. L'UdeS souhaite développer et transmettre les connaissances nécessaires à ce virage d'une façon humaine, sécuritaire et respectueuse des personnes et de l'environnement. Il importe d'en tirer parti d'abord dans l'ensemble de l'organisation que constitue l'UdeS elle-même, autant pour déployer sa mission que pour parfaire ses mécanismes de gestion. Cette transformation concerne tous les domaines et non seulement les sciences naturelles et le génie. La révolution quantique et ses applications technologiques constituent, par exemple, un formidable défi et une grande opportunité qui peuvent avoir des retombées dans l'ensemble de la société, allant de la technologie elle-même jusqu'à la découverte des médicaments notamment. Les nouveaux procédés et les nouveaux matériaux pourront révolutionner le monde, mais toujours en plaçant l'humain au cœur des enjeux. Là aussi, l'ensemble des sciences du comportement, le cadre législatif et l'évaluation des impacts sociaux permettront d'apprivoiser ces nouvelles possibilités, au service de l'humanité.

Les soins de santé et les services sociaux requis dans une approche personnalisée et pérenne constituent un autre défi intégrateur pour l'Université et ses centres de recherche. Ce travail doit se faire dans une optique d'autonomisation et de responsabilisation des personnes. Des formations en santé jusqu'aux applications technologiques requises pour appuyer la décision clinique, en passant, encore une fois, par une gestion efficiente et par l'apport des sciences humaines, interpellent autant les programmes que la recherche, pour s'appliquer sur tout le continuum de la vie. Une attention particulière doit être donnée à l'impact du vieillissement et à l'ensemble des approches préventives.

Le « vivre ensemble » constitue plus que jamais un défi qui confronte toutes les sociétés modernes et nécessite une pensée intégrée valorisant la diversité et permettant l'inclusion des personnes de tous âges, de tous statuts et de toutes provenances, afin que toutes les personnes puissent s'épanouir et contribuer à la société. Cette thématique appelle à une démarche interdisciplinaire abordant de front les inégalités sociales et économiques, les problèmes de littératie, les difficultés adaptatives, les enjeux de santé mentale, la marginalisation et la discrimination sous toutes ses formes. Une variété d'innovations sociales et de mesures peuvent contribuer à l'intégration, à la compréhension mutuelle et à l'accueil de l'autre. Ces concepts interpellent l'ensemble des facultés et l'actualité des derniers mois a bien montré que la recherche et les programmes de formation ont un rôle majeur à jouer dans la réflexion et l'identification de solutions sur les phénomènes de désinformation, de polarisation des débats et de radicalisation.

L'UdeS veut plus que jamais être une université qui s'engage avec ses communautés pour former des citoyennes et des citoyens responsables qui changent le monde. Ses partenaires de tous les milieux et de tous les réseaux publics, du secteur privé et de l'économie sociale lui serviront d'ancrages et de référence pour une formation pertinente et de qualité. L'UdeS a su depuis son origine se démarquer par la richesse de ses partenariats qui ont contribué autant à son développement qu'à celui des communautés dans lesquelles elle se déploie. Elle souhaite aller encore plus loin sur cette voie comme elle l'a démontré au cours des dernières années et de façon encore plus éloquente pendant la crise historique provoquée par la pandémie de Covid-19.